Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Evaluation SDACR 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Table des matières

1 - Les propos liminaires 3

2 - L'évolution du territoire et des risques 3

2.1 - La démographie 3

2.2 - L'impact de l'évolution démographique sur la sollicitation du SDIS 77 4

3 - L'évolution de l'activité opérationnelle 5

3.1 - La progression annuelle de l'activité 5

3.2 - L'impact de l'évolution de l'activité sur le traitement des appels de secours 7

3.3 - La répartition de l'activité opérationnelle 7

3.4 - L'impact des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle sur l'activité 10

3.5 - Le ratio d'engagement des moyens de secours 11

4 - Les focus sur l'activité par nature d'intervention 12

4.1 - Le secours d'urgence aux personnes 12

4.1.1 - Le secours aux victimes 13

4.1.1.1 - Les généralités 13

4.1.1.2 - Zoom sur l'augmentation des interventions SAV 14

4.1.1.3 - Zoom sur la répartition des interventions SAV 15

4.1.2 - Les accidents de circulation 15

4.1.3 - La nature de la prise en charge des victimes par les sapeurs-pompiers 17

4.1.5 - Les carences de transports sanitaires 17

4.2 - La lutte contre l'incendie 18

4.3 - Les opérations diverses 20

4.4 - L'appui des équipes spécialisées 22

5 - La réponse opérationnelle délivrée 23

5.1 - La capacité de réponse 23

5.2 - Le délai moyen de réponse en 1er appel 24

5.3 - Les ressources consacrées 27

6 - La sollicitation des ressources 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Evaluation de l'activité opérationnelle 2022

1 - Les propos liminaires

La première évaluation de l'activité opérationnelle 2022 suite à la parution du SDACR en décembre dernier fait état des variations et évolutions du territoire ainsi que des risques. Elle permet de qualifier l'activité et la réponse opérationnelle apportées par le SDIS et d'actualiser le référentiel de données opérationnelles, outil statistique nécessaire et indispensable à l'évaluation continue et à l'adaptation de l'organisation et des ressources du SDIS.

2 - L'évolution du territoire et des risques

2.1 - La démographie

Le développement du territoire se poursuit avec une croissance démographique de 0,50 %, en 2022[1] (+ 0,61 % en 2021).

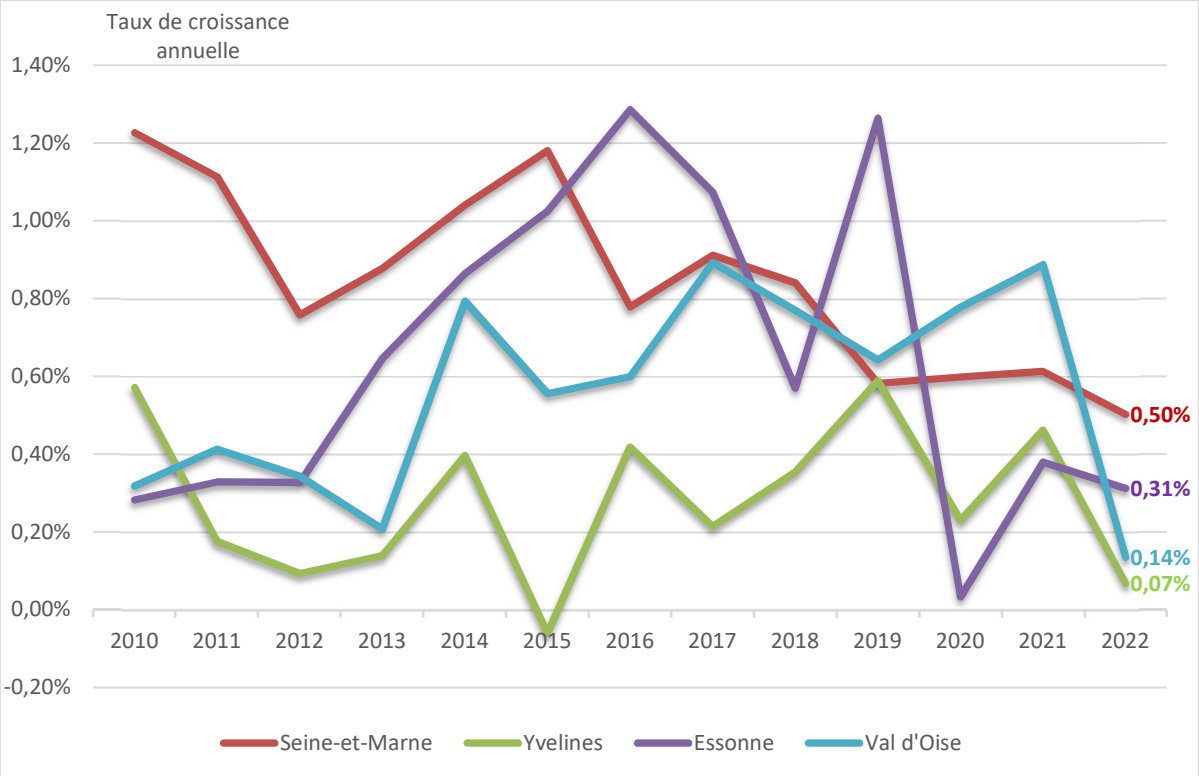

Figure 1 : Taux de croissance de la population des départements de la grande couronne de 2010 à 2022

[1] Décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022, authentifiant les chiffres des populations légales au 1er janvier 2022 (la population retenue est la population totale du département).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

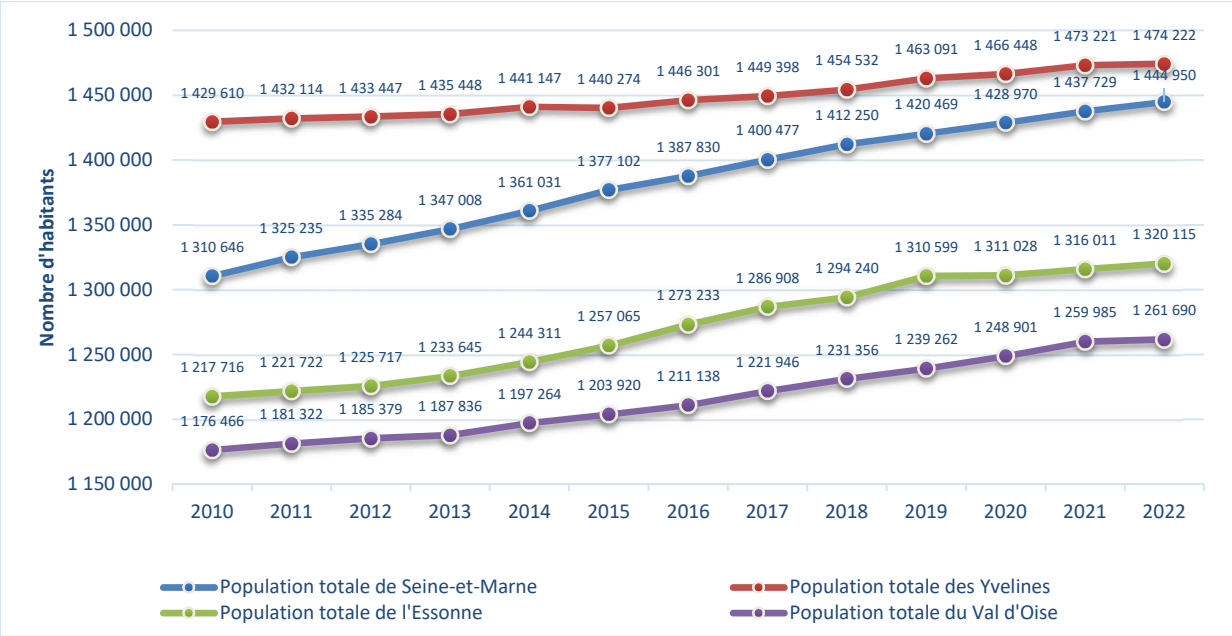

Figure 2 : Evolution de la population des départements de la grande couronne de 2010 à 2022

Sur les 12 dernières années, la population du département de Seine-et-Marne a augmenté de 10,2 % totalisant 1 444 950 habitants au 1er janvier 2023[2] . Ce sont donc 11 192 nouveaux habitants par an durant cette période et plus de 67 900 habitants sur la période 2015-2022, soit une augmentation de 5 %.

2.2 - L'impact de l'évolution démographique sur la sollicitation du SDIS 77

A la lecture du graphe ci-dessous, nous constatons, comme les années précédentes, que le département de Seine-et-Marne présente la plus forte sollicitation de la grande couronne Ile-de-France avec 8 166 interventions pour 100 000 habitants.

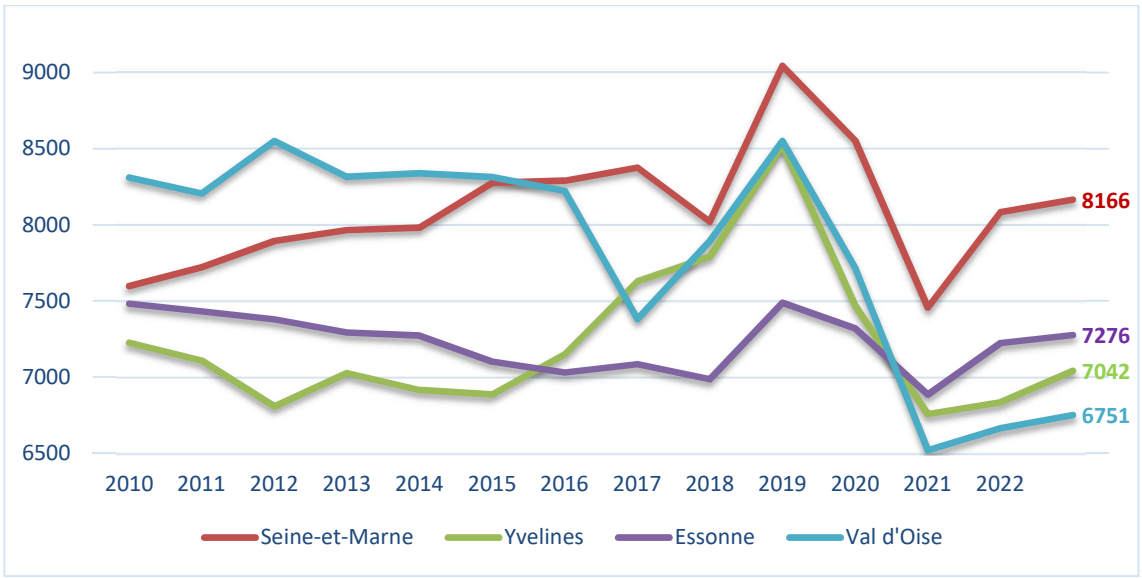

Figure 3 : Evolution de la sollicitation de la population (X interventions pour 100 000 habitants) des départements de la grande couronne de 2010 à 2022

[2]Décret n° 2022-1702 du 29 décembre 2022 authentifiant les chiffres des populations légales au 1er janvier 2023 (la population retenue est la population totale du département).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Cette sollicitation risque de se renforcer au cours des années à venir au regard de l'évolution de la population seine-et-marnaise et de son vieillissement. En effet, selon l'INSEE, si les tendances récentes se poursuivaient (scénario tendanciel), la Seine-et-Marne compterait 1 658 600 habitants en 2050, soit une croissance de près de 21,5 % par rapport à 2013. La Seine-et-Marne deviendrait ainsi le quatrième département le plus peuplé de la région, passant devant les Yvelines et le Val-de-Marne.

Tout en ayant un vieillissement plus soutenu que dans le reste de l'Île-de-France, l'âge moyen de la population augmenterait de près de 5 ans. La Seine-et-Marne, troisième département le plus jeune en 2013 en Île-de-France, deviendrait le cinquième en 2050.

3 - L'évolution de l'activité opérationnelle

3.1 - La progression annuelle de l'activité

La pandémie liée à la COVID-19 de 2020 avait fait considérablement baisser l'activité opérationnelle (- 12,3 %). En 2022, l'absence de confinement et la levée de restrictions drastiques ont permis la remontée de l'activité humaine et économique débutée en 2021, sans pour autant atteindre celle de 2018 et 2019.

Ainsi, l'activité opérationnelle 2022 a augmenté de 1,5 % par rapport à 2021 soit 1 766 interventions supplémentaires.

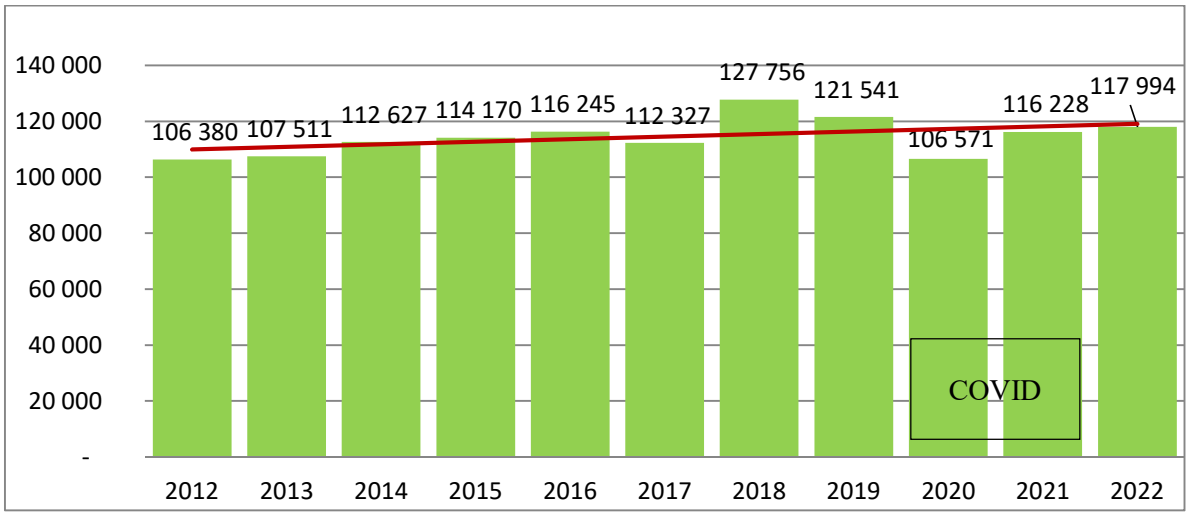

Figure 4 : Variation de l'activité opérationnelle par année de 2010 à 2022

Le secours d'urgence aux personnes (SUAP) reste la principale activité avec 92,6 % de la totalité des interventions, contre 92,3 % en 2021. Le SUAP a augmenté de 1,8 % en 2022 soit 1 889 interventions SUAP en plus par rapport à 2021.

Le nombre d'accidents de circulation augmente (+ 3,4 % soit 175 interventions en plus qu'en 2021). Sa proportion liée à l'activité globale se maintient ; à savoir 4,6 % (4,5 % en 2021).

Le secours à victimes augmente légèrement de 1,7 % soit 1 889 interventions en plus en 2022. Sa part de l'activité globale augmente légèrement par rapport à 2022 avec 88 % contre 87,8 % en 2021.

La lutte contre les incendies voit sa part de l'activité globale augmenter avec 4,6 % due à une hausse significative du nombre d'interventions + 655 interventions ; soit + 13,6 % par rapport à l'année 2021.

La proportion des opérations diverses diminue par rapport à celle de 2021 avec 2,8 % de l'activité globale en 2022 (3,5 % en 2021). On observe une diminution notable de 778 interventions ; soit - 18,9 % par rapport à l'année 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

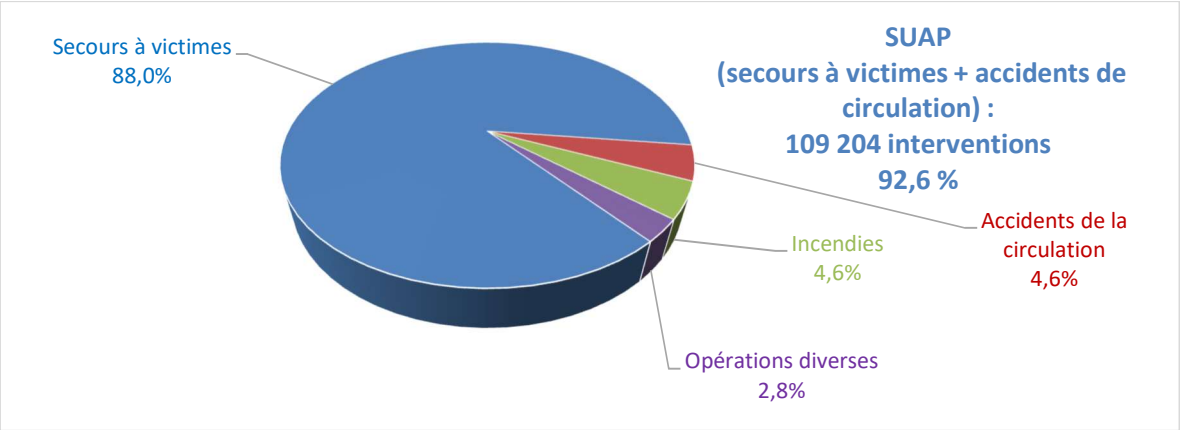

Figure 5 : Répartition de l'activité opérationnelle par nature d'intervention en 2022

L'activité opérationnelle 2022, c'est :

- **117 994 opérations de secours réalisées**,
- **323 interventions en moyenne chaque jour** déclenchées par le CTA-CODIS (307 en 2017, 350 en 2018, 333 en 2019, 292 en 2020, 318 en 2021) ; soit un engagement de moyens de secours toutes les 4 minutes 31 secondes,
- **300 interventions SUAP en moyenne chaque jour** déclenchées par le CTA-CODIS contre 304 en 2019, 265 en 2020, 294 en 2021.

Entre 2015 et 2022, le nombre d'interventions global a augmenté de 3,4 % soit + 3 824 interventions. Les années 2020 et 2021 ont été particulières avec la crise COVID-19. Elles ont faussé l'évolution observée ces dernières années.

Le SUAP reste l'activité principale du SDIS comprise sur la période entre 88 % et 92,3 %.

La lutte contre l'incendie représente en moyenne 5,1 % de l'activité globale.

Le nombre d'interventions pour opérations diverses varie en fonction des activités exceptionnelles (intempéries, destructions d'hyménoptères) rencontrées ou non chaque année. En proportion par rapport à l'activité globale elles peuvent représenter entre 2,8 % à 8,4 %.

Le graphique ci-dessous présente un comparatif de l'évolution de l'activité du SDIS 77 et des autres SDIS d'Ile de France - Grande couronne.

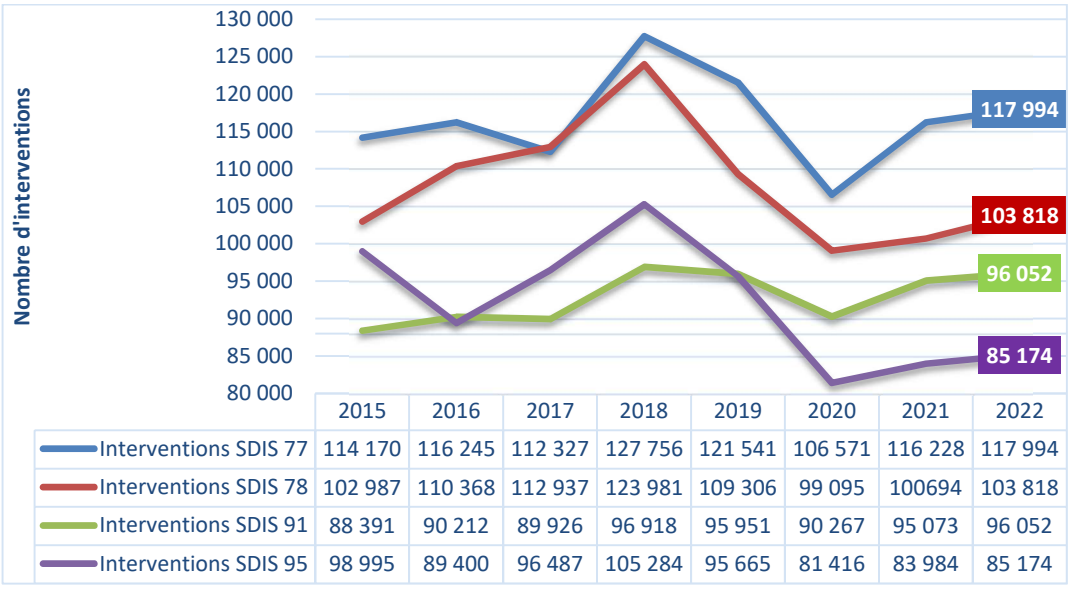

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Interventions SDIS 77	114 170	116 245	112 327	127 756	121 541	106 571	116 228	117 994
Interventions SDIS 78	102 987	110 368	112 937	123 981	109 306	99 095	100694	103 818
Interventions SDIS 91	88 391	90 212	89 926	96 918	95 951	90 267	95 073	96 052
Interventions SDIS 95	98 995	89 400	96 487	105 284	95 665	81 416	83 984	85 174

Figure 6 : Evolution de l'activité opérationnelle des SDIS de la grande couronne de 2015 à 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

3.2 - L'impact de l'évolution de l'activité sur le traitement des appels de secours

L'activité du centre de traitement des alertes (CTA) représente 389 646 appels de requérants décrochés (+ 7,5 % par rapport à 2021) dont 300 751 sur le 18/112.

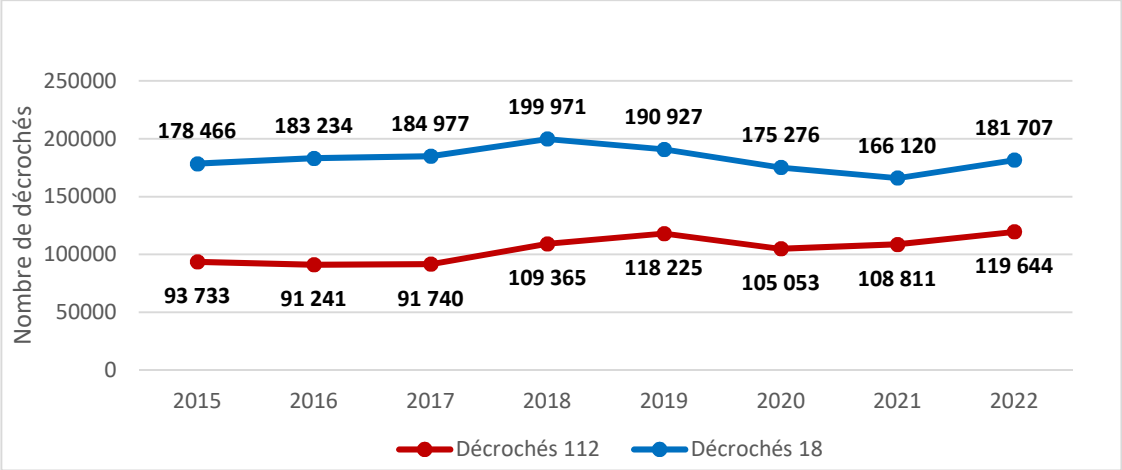

Figure 7 : Variation du nombre de décrochés 18/112 de 2015 à 2022

Entre 2015 et 2021, le nombre de décrochés « 18 » a diminué de - 12 346 appels soit - 7 % et celui des décrochés « 112 » de + 15 078 appels soit + 16 %. L'année 2020 fait baisser cette moyenne.

Cette diminution observée depuis plusieurs années sur les décrochés « 18 » s'inverse en 2022 avec + 9 % d'appels cette année. Les décrochés « 112 » continuent leur progression en 2022.

La proportion des appels « 112 » par rapport aux appels 18 a progressé de 5 points.

3.3 - La répartition de l'activité opérationnelle

La répartition de l'activité opérationnelle reste, comme les dernières années, plus importante l'été avec 25% de l'activité totale de l'année.

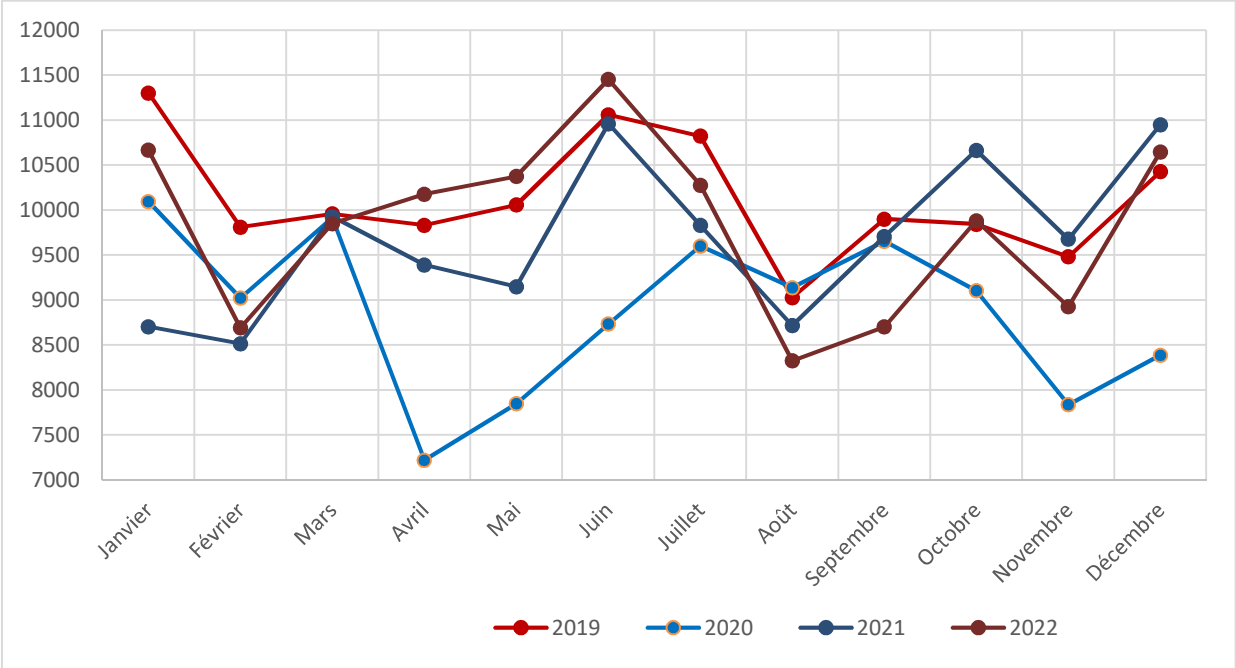

Figure 8 : Répartition de l'activité opérationnelle mensuelle en 2019 et 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Les 2/3 de l'activité opérationnelle sont toujours réalisés sur la plage horaire 7h00 - 19h00 correspondant au cycle diurne de garde.

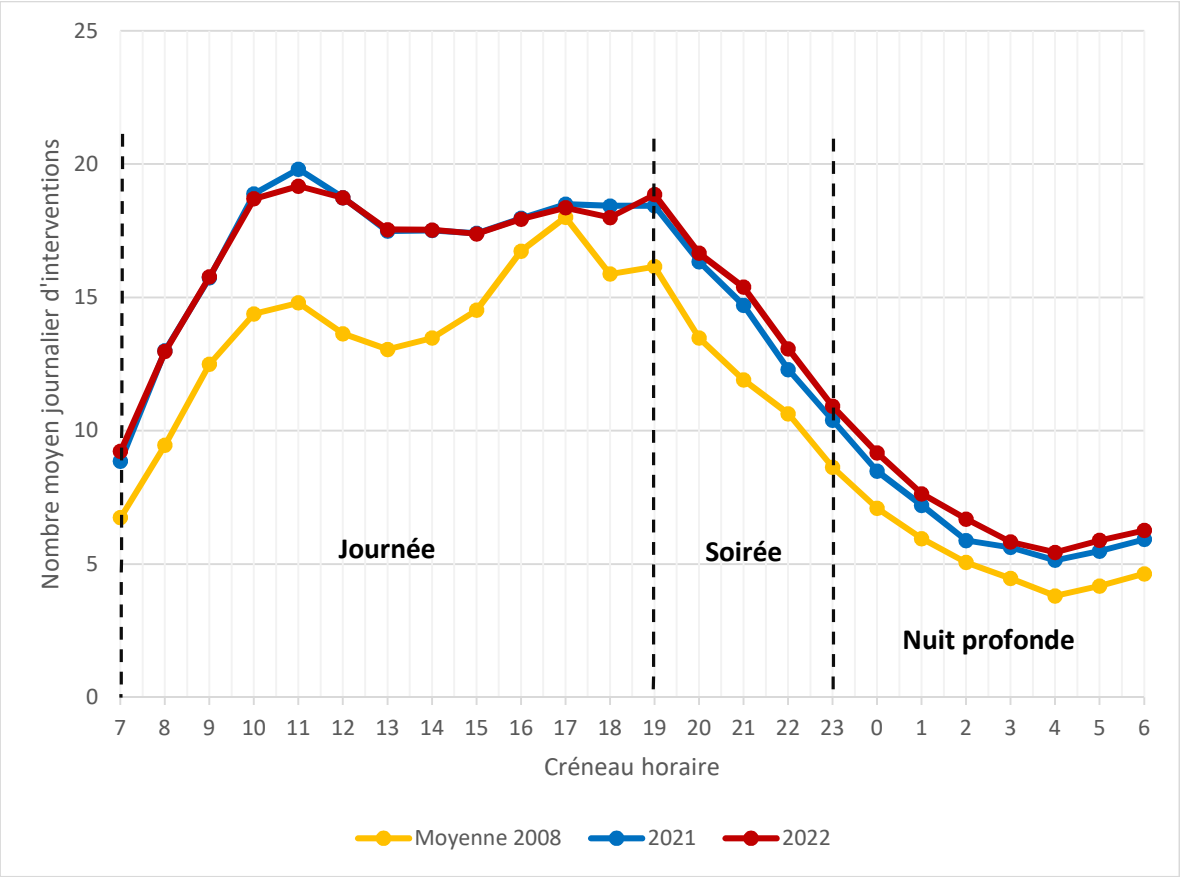

Figure 9 : Répartition de l'activité opérationnelle par créneau horaire en 2021 et 2022 (en comparaison avec 2008)

Cette année encore, trois périodes distinctes marquent le déroulé d'une journée. Le pic d'activité s'observe, comme les années précédentes, sur la plage horaire de 10h00 à 12h00. L'activité la plus soutenue est relevée à 11h00 avec un peu plus de 19 interventions simultanées (près de 20 interventions en 2021 à 11h00).

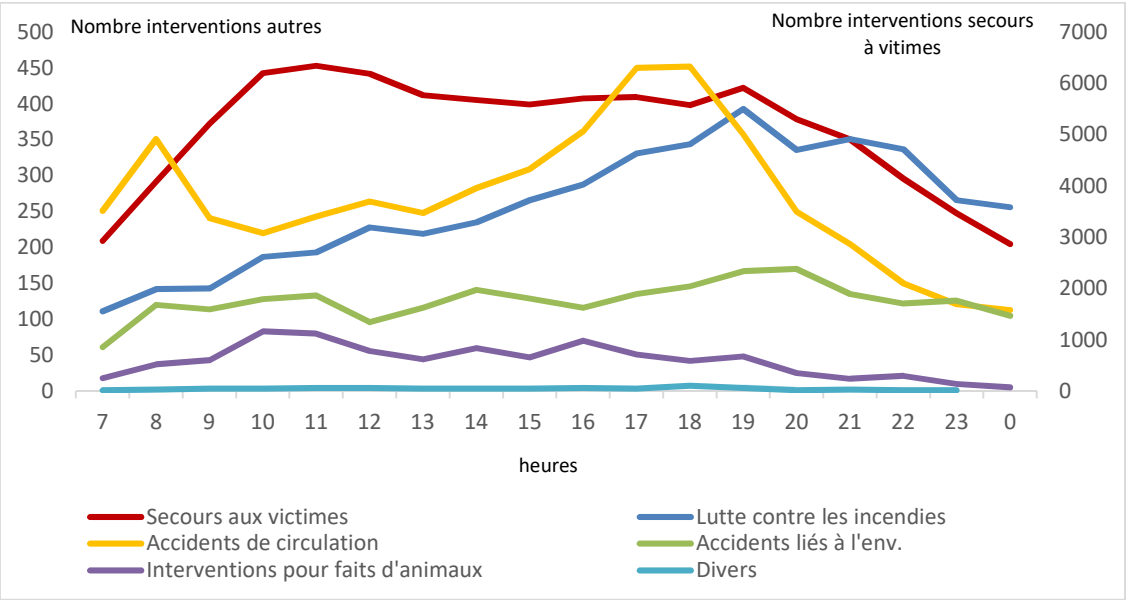

Figure 10 : Répartition horaire des interventions par famille de sinistre en 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

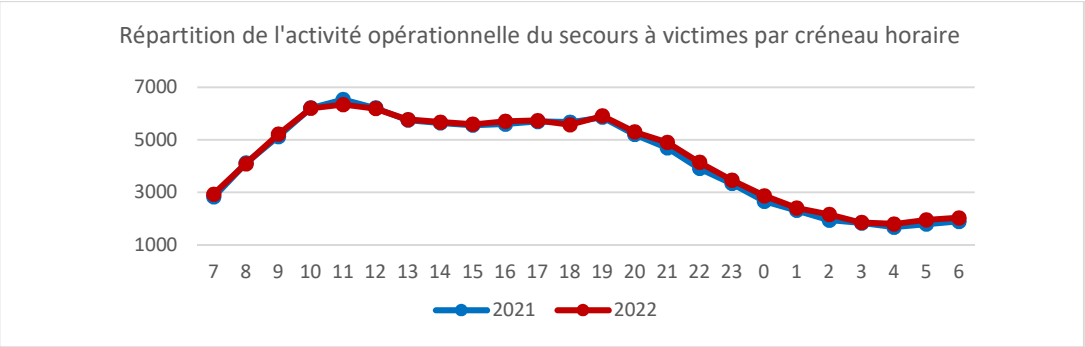

L'activité pour secours à victimes la plus importante correspond au créneau horaire 10h00 - 11h00.

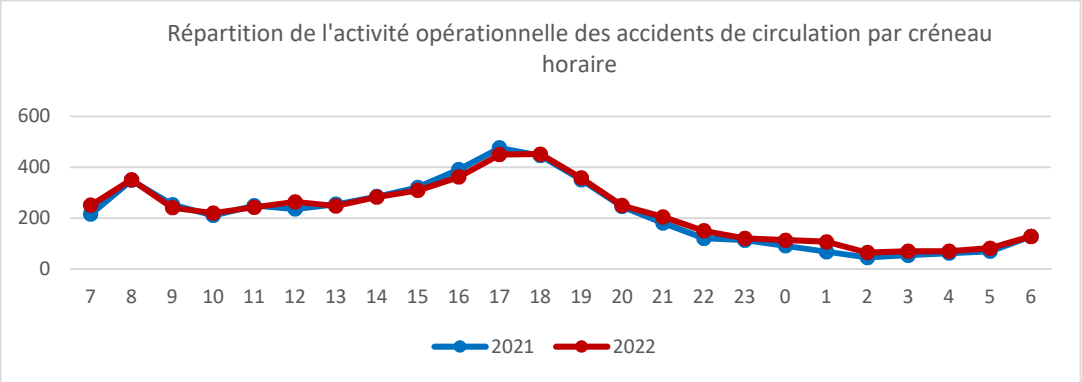

Nous visualisons un pic d'activité pour les accidents de circulation entre 7h00 et 9h00 puis entre 17h00 et 19h00.

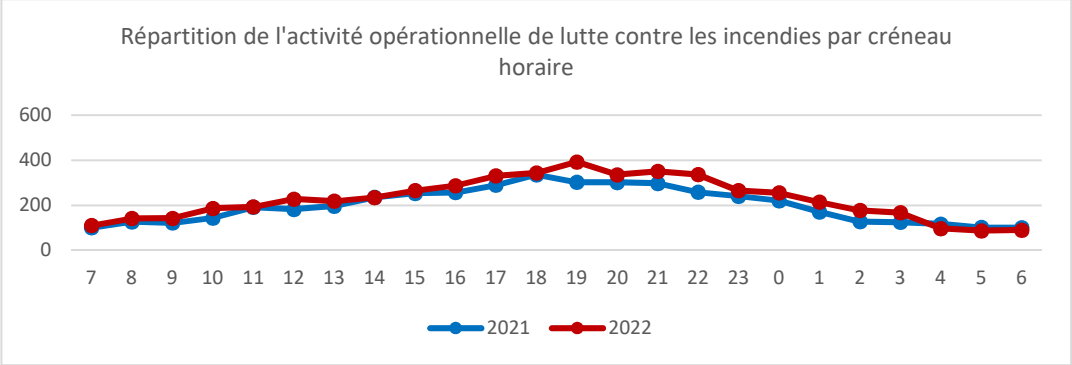

Nous constatons un plateau d'activité maximale de lutte contre les incendies entre 17h00 et 23h00.

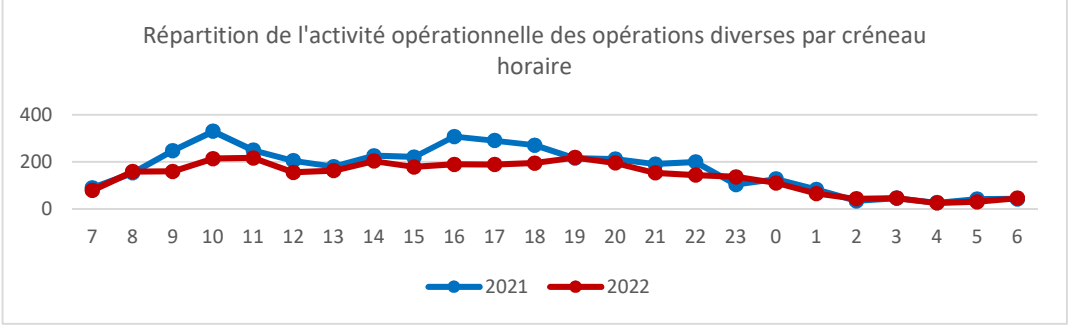

Concernant les opérations diverses, on observe un pic d'activité à 10h.

Figure 11 : Répartition de l'activité opérationnelle par nature et par créneau horaire en 2021 et 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

De manière générale, la répartition de l'activité mensuelle, celle de l'activité journalière par créneau horaire et celle par famille de sinistre restent quasiment similaires depuis 2015, à l'exception de l'impact de la baisse d'activité pour destruction d'hyménoptères déjà soulignée les années précédentes.

3.4 - L'impact des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle sur l'activité

Sur les 117 994 interventions de secours réalisées, 623 (524 en 2021) l'ont été dans le cadre des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle (CIAM) signées avec les sept SDIS limitrophes et la BSPP (Paris et la Petite couronne). Depuis 2021, ce chiffre est en hausse : + 18,9 % en 2022 et + 51 % en 2021.

Elles sont assurées principalement pour le secours à victimes avec 66 % de l'activité (72 % en 2021). Elles représentent 0,53 % (0,45 % en 2021) de l'activité du SDIS 77.

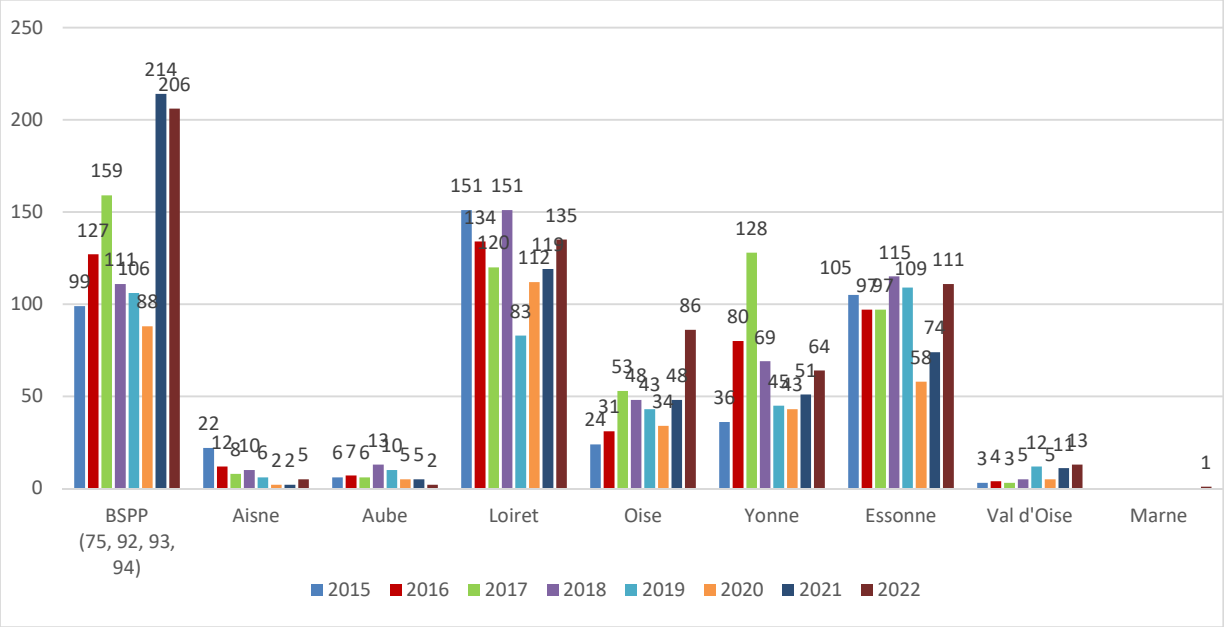

Figure 12 : Evolution du nombre d'interventions réalisées dans le cadre des CIAM de 2015 à 2022

La hausse de 18,9 % de 2022 par rapport à 2021 porte sur 99 interventions et concerne l'ensemble des départements, excepté le secteur BSPP et l'Aube.

Contrairement à 2021, les interventions des autres services d'incendie et de secours sur le département de Seine-et-Marne ont augmenté de 18,6 % (- 18,4 % en 2021).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

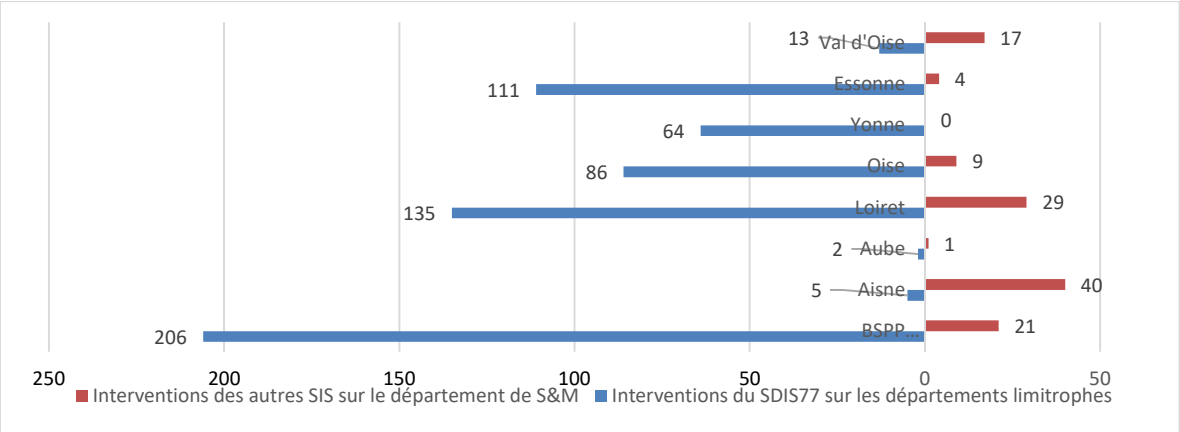

Figure 13 : Comparatif des interventions mutuelles par SIS et par département en 2022

Néanmoins le SDIS 77 continue de réaliser davantage d'interventions au profit des autres SIS. En effet, le SDIS 77 est intervenu 623 fois sur le territoire des départements limitrophes, contre 121 à l'inverse, soit un rapport de 5 interventions pour 1 en 2022 comme en 2021.

Comme en 2021, il intervient principalement sur les départements du Loiret, de l'Essonne et de la petite couronne (secteur de la BSPP).

L'observation 2015-2022 de l'impact des conventions interdépartementales d'assistance mutuelle sur l'activité permet de dégager une tendance de fond selon laquelle le SDIS 77 intervient plus sur les départements limitrophes que l'inverse, avec une proportion aux alentours de 0,5 % de l'activité globale.

3.5 - Le ratio d'engagement des moyens de secours

Le ratio d'engagement des moyens de secours, qui s'appuie sur le nombre de sorties d'engins (147 219) rapporté au nombre d'interventions (117 989) réalisées reste relativement stable avec 1,25 engin en 2022 (1,26 en 2021). Le graphe ci-après fait état de cette évolution.

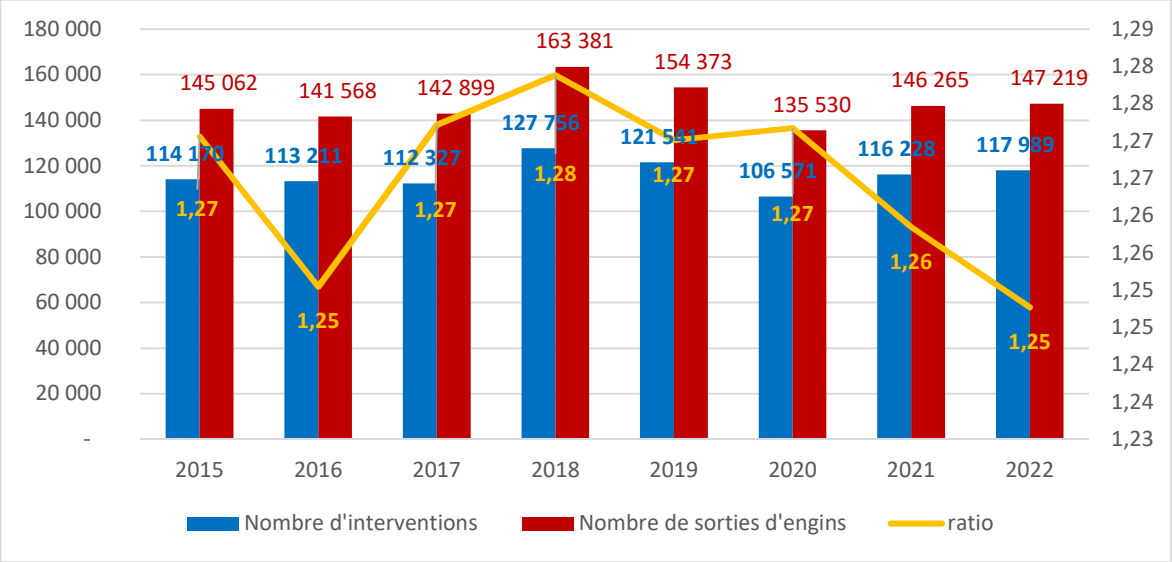

Figure 14 : Evolution du ratio nombre de sorties d'engins / nombre d'interventions de 2015 à 2022 (hors évènement majeur en 2016)

Le ratio du nombre de sorties d'engins par rapport au nombre d'interventions reste globalement constant entre 2015 et 2022 avec une moyenne de 1,27.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

4 - Les focus sur l'activité par nature d'intervention

4.1 - Le secours d'urgence aux personnes

Le secours d'urgence aux personnes (SUAP) composé du secours à victimes et des accidents de circulation, après avoir connu une forte augmentation en 2018 et 2019, a baissé de 12,8 % en 2020 proportionnellement à l'activité globale impactée par la pandémie, mais reste la principale activité.

En 2021 puis en 2022, l'activité a continué logiquement à croître avec la reprise de l'activité humaine et économique.

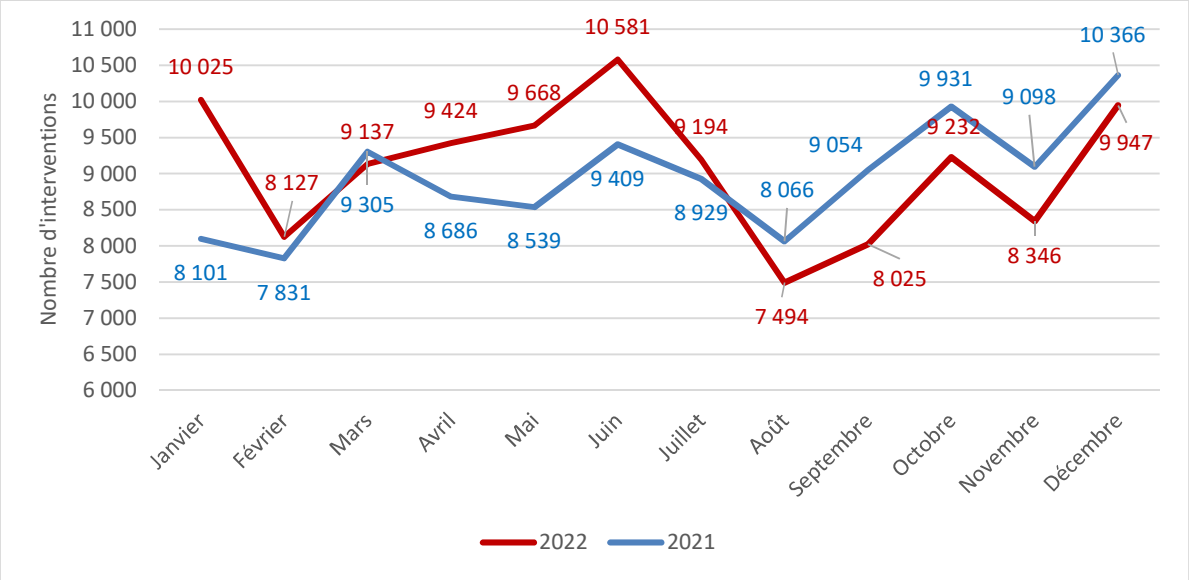

Figure 15 : Evolution mensuelle du secours d'urgence aux personnes de 2021 et 2022

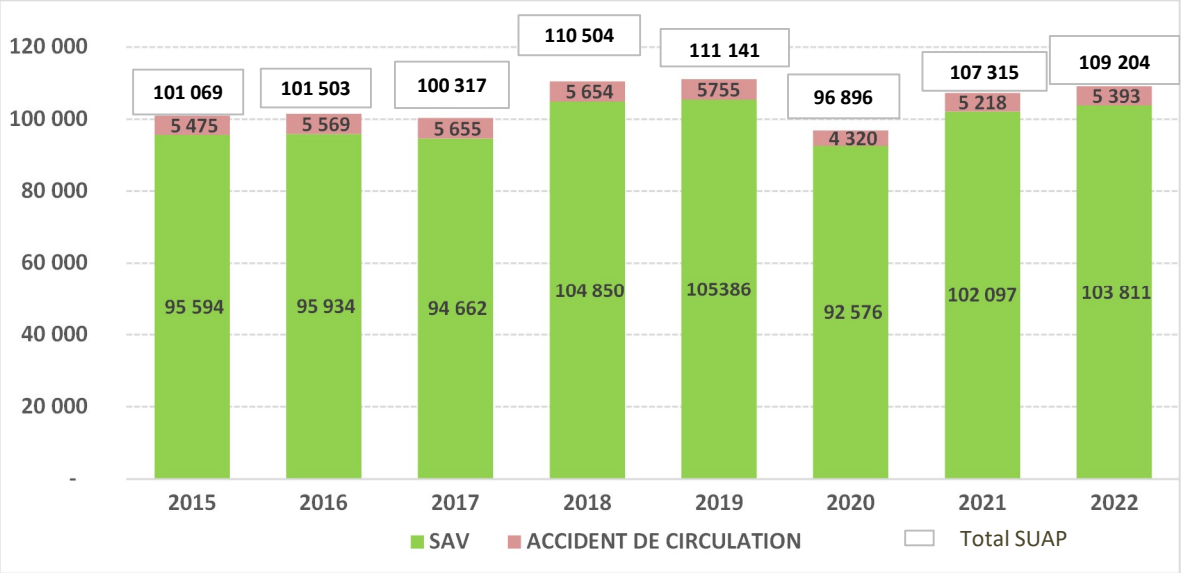

Figure 16 : Evolution du secours d'urgence aux personnes de 2015 à 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Entre 2015 et 2019, le SUAP a connu une croissance de 10 % (+ 10 072 interventions) correspondant quasiment à l'augmentation du secours à victimes (+ 9 792 interventions).

Le nombre d'accidents de circulation a quant à lui augmenté de 280 interventions entre 2015 et 2019.

La particularité de 2020 a fait chuté cette progression.

La levée des restrictions en 2021 relance les accidents de circulation avec 5 218 interventions soient + 898 interventions par rapport à 2020 ou + 21 %. Cette hausse perdure en 2022 avec 5 393 interventions soient + 175 interventions ou + 3,4 %.

4.1.1 - Le secours aux victimes

4.1.1.1 - Les généralités

Le schéma ci-après retrace les flux d'appels et les interventions en fonction de l'origine du traitement en 2022 avec un comparatif sur 2021.

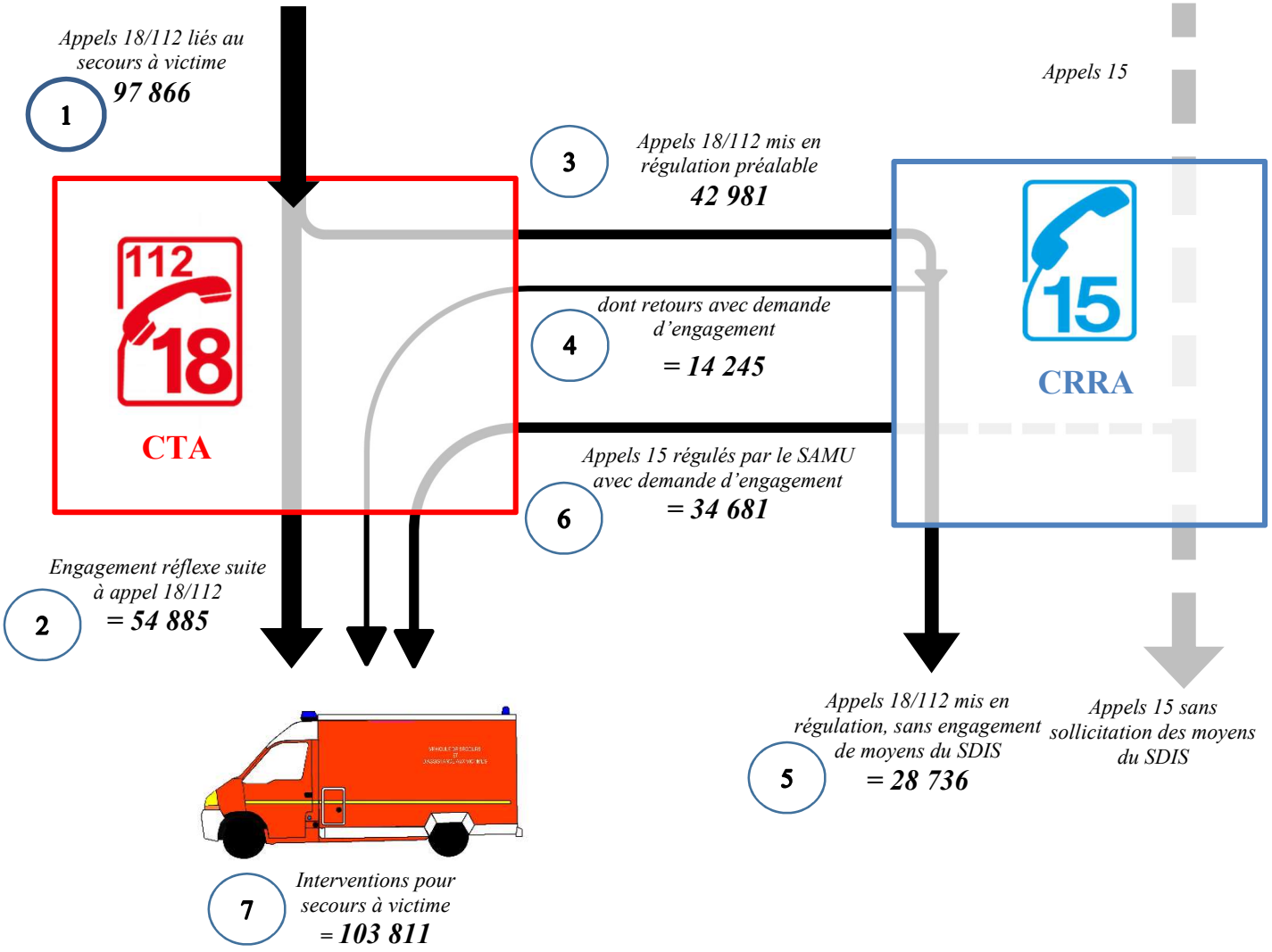

Figure 17 : Schéma représentatif des flux d'appels et des interventions en fonction de l'origine du traitement en 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

1 Appels requérants

97 866 appels pour secours à victime ont été reçus en 2021 au niveau du CTA (+11,6 % par rapport à 2021).

2 Engagements réflexes

Les engagements réflexes représentent 56,1 % des interventions pour secours à victimes.

3 Appels mis en régulation préalable

42 981 appels de requérants (soit 43,9 % des appels reçus) ont été transférés pour régulation médicale préalable au CRRA15 (+ 19 % par rapport à 2021).

4 Retour d'interconnexion avec demande d'engagement suite aux appels mis en régulation préalable

14 245 appels sur les 42 981 mis en régulation (soit 33,1 % des appels mis en régulation) ont fait l'objet d'un retour au CTA pour engagement de moyens (+ 11,4 % par rapport à 2021).

Les engagements en retour d'interconnexion représentent 13,7 % des interventions pour secours aux victimes.

5 Appels 18/112 mis en régulation, sans engagement de moyens du SDIS

28 736 interconnexions n'ont pas donné lieu à un engagement de moyens du SDIS ; soit 66,9 % des appels mis en régulation.

6 Demande d'engagement direct à la demande du CRRA15

34 681 engagements directs à la demande du Centre de Réception et de Régulation des Appels 15 (CRRA15) ont été réalisés en 2022 (+ 10 % par rapport à 2021).

Les engagements directs à la demande du CRRA15 représentent 33,4 % des interventions pour secours à victimes.

7 Interventions pour secours à victimes

Le secours à victimes (SAV) représente 103 811 interventions pour lesquelles le CTA apporte une réponse suite aux appels des requérants sur le 18/112 et aux demandes du CRRA15 qu'elles soient directes ou dues à l'interconnexion interservices 15/18, soit une augmentation de + 1,7 % par rapport à 2021.

4.1.1.2 - Zoom sur l'augmentation des interventions SAV

Les engagements en forte hausse constatée en 2018, puis tendant à se stabiliser en 2019 ont considérablement chuté en 2020 principalement à cause de la pandémie et des périodes de confinement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

4.1.1.3 - Zoom sur la répartition des interventions SAV

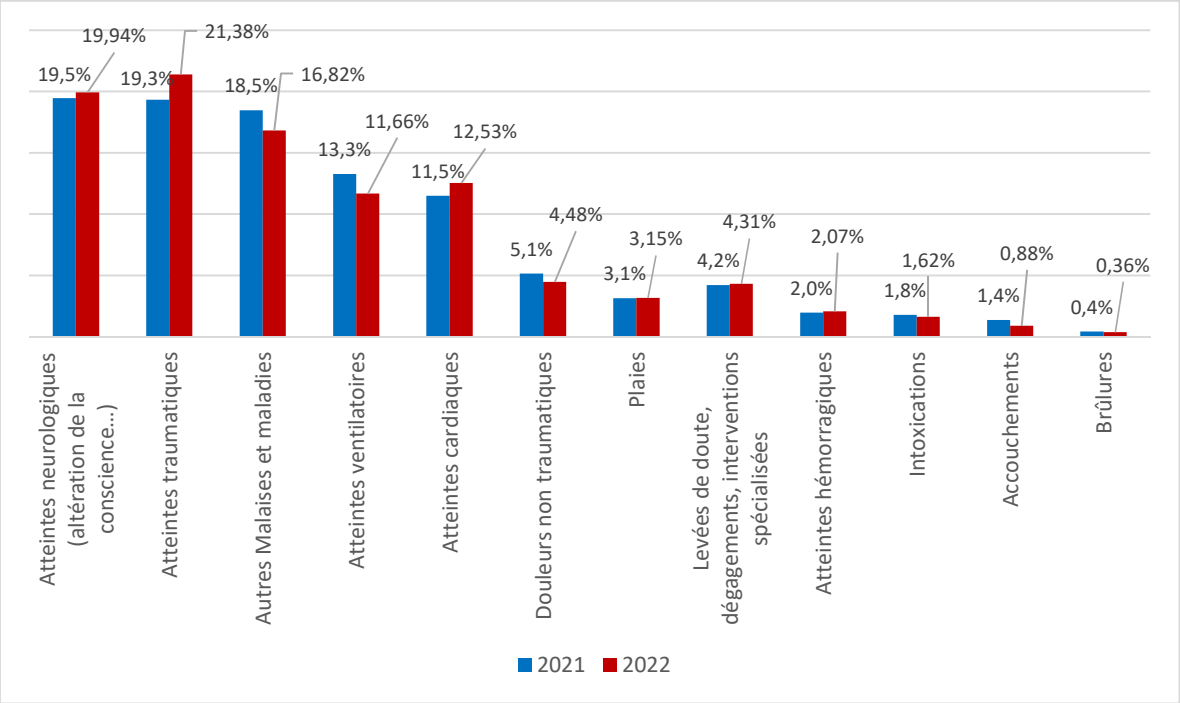

Figure 18 : Répartition de l'activité SAV par type de mission en 2021 et 2022

La répartition du SAV par type de mission reste quasiment identique par rapport à 2021. Contrairement aux années précédant la pandémie, les « autres malaises et maladies » baissent légèrement (- 1,6 %), tout comme les atteintes ventilatoires et les douleurs non traumatiques. A contrario les douleurs traumatiques augmentent de + 2,1 %.

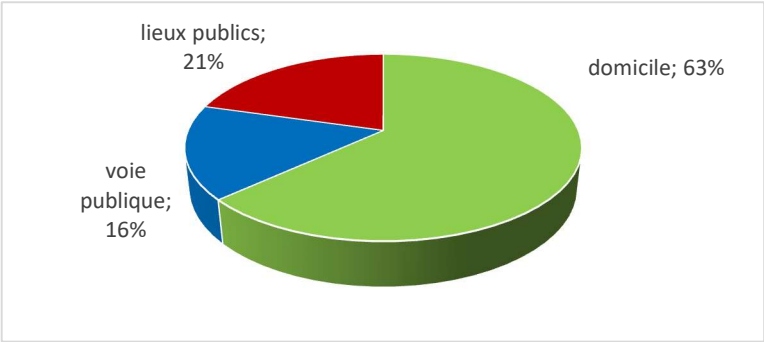

Figure 19 : Répartition de l'activité SAV par lieu d'intervention en 2022

La répartition du secours à victimes par lieu d'intervention reste semblable aux années précédentes. Le domicile demeure le lieu principal d'intervention SAV avec 63 % des opérations de secours (66 % en 2021).

4.1.2 - Les accidents de circulation

Les accidents de la circulation de 2015 à 2017 sont annuellement en progression. Après une stabilisation en 2018, ils repartent à la hausse en 2019 avec + 1,8 %. La diminution du trafic routier avec la pandémie fait chuter le nombre d'interventions en 2020 de 24,9 %. La levée des restrictions en 2021 a permis la reprise du trafic routier et de fait celles des accidents de circulation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

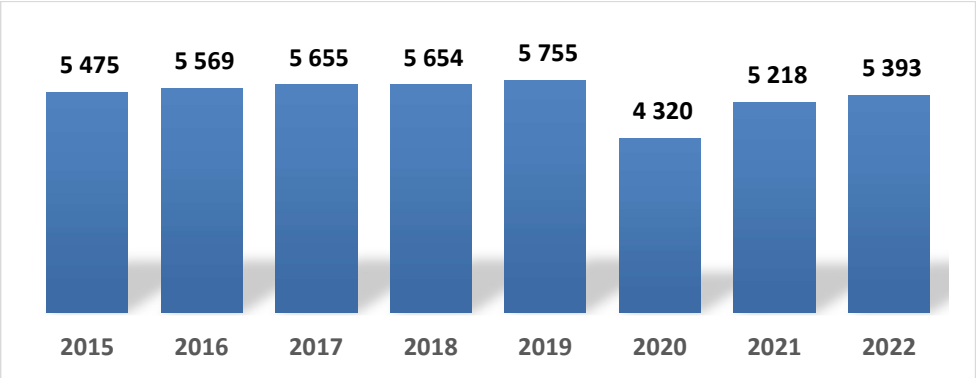

Figure 20 : Evolution du nombre d'interventions pour accidents de circulation de 2015 à 2022

La répartition dans les différentes familles de localisation des accidents de circulation (en agglomération, hors agglomération et sur axes à cinétique rapide) reste identique en 2022 par rapport aux années antérieures.

Nous constatons le maintien d'engagements pour des levées de doute d'accident, par sollicitation des plateformes d'appel d'urgence véhicule (146 interventions en 2022 contre 149 en 2021). Cette tendance commence à s'accentuer du fait que le dispositif « eCall » a été rendu obligatoire, en Europe, sur les véhicules neufs à compter du 1er avril 2018.

Le nombre d'accidents en agglomération augmente de 11 % par rapport à 2021.

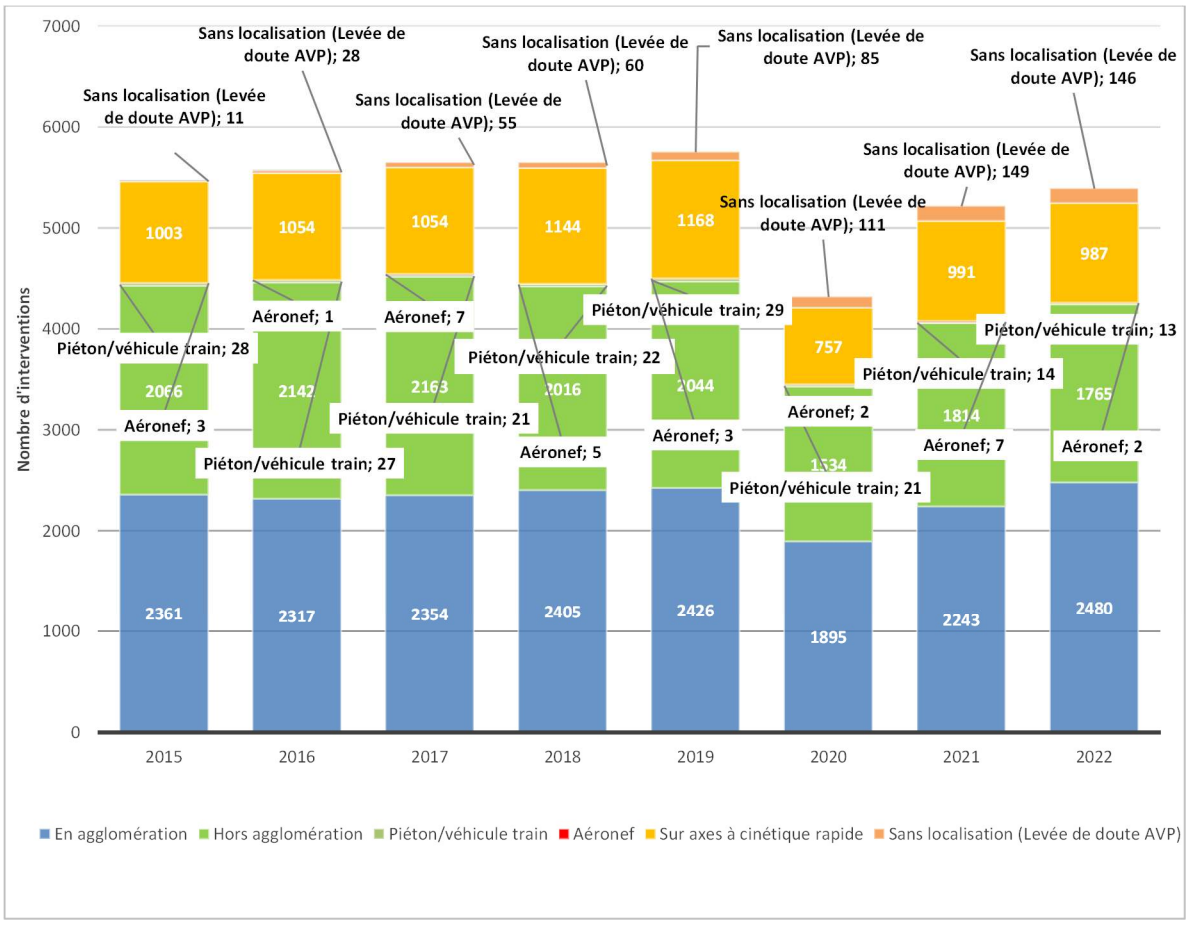

Figure 21 : Evolution du nombre d'interventions pour accidents de circulation par type de localisation de 2015 à 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Les chiffres présentés ci-dessus prennent en compte la totalité des accidents de circulation quels que soit le lieu (public, privé), le type (routier, ferroviaire, fluvial, aérien) et la gravité (avec ou sans victime).

4.1.3 - La nature de la prise en charge des victimes par les sapeurs-pompiers

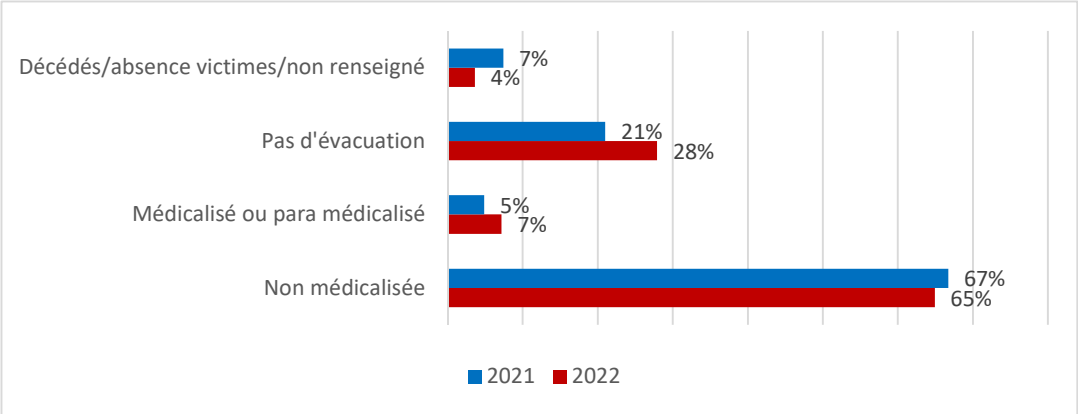

Figure 22 : Répartition des interventions SUAP suivant les modalités d'évacuation des victimes en 2021 et 2022

La répartition de interventions SUAP suivant les modalités d'évacuation des victimes reste sensiblement la même qu'en 2021. On observe toutefois une hausse des victimes (hors décédés) ne faisant pas l'objet d'évacuation sur une structure hospitalière (soit que leur état ne le nécessite pas, soit par leur refus de transport). On note également une légère augmentation des évacuations médicalisées ou para-médicalisées (7 % contre 5 % en 2021). Le nombre de victimes décédées ou non trouvées baisse en revanche.

4.1.5 - Les carences de transports sanitaires

Sur l'année 2022, 8 849 interventions pour carence de transport sanitaire ont été déclarées (8 961 en 2021) ; soit une diminution de 5,7 % (- 512 interventions).

Pour mémoire, la procédure liée à l'engagement différé (15 minutes ou 1 heure) des VSAV pour carence d'ambulance privée, selon le degré de gravité défini par le CRRA15, a été mise en place au second semestre 2018.

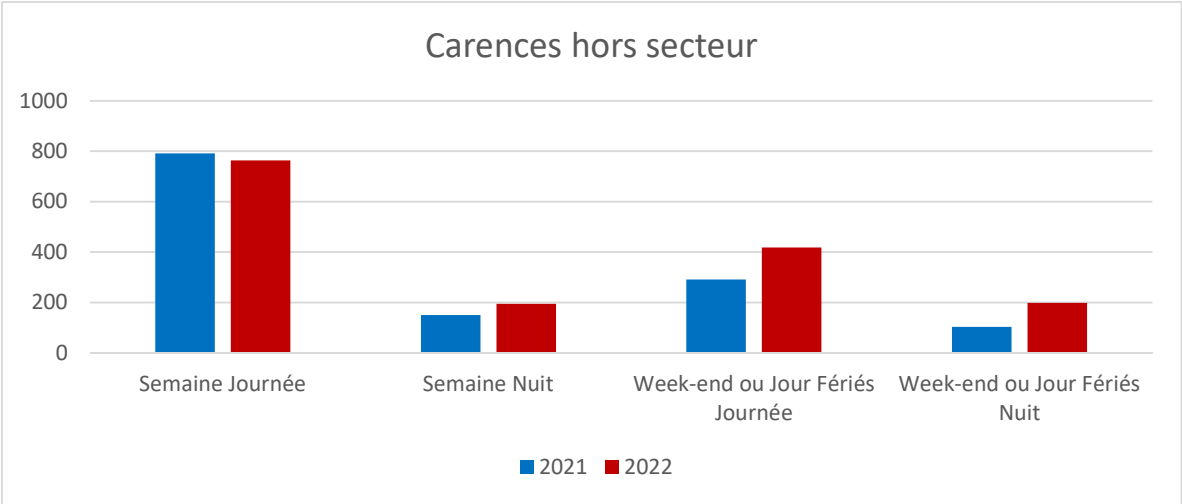

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

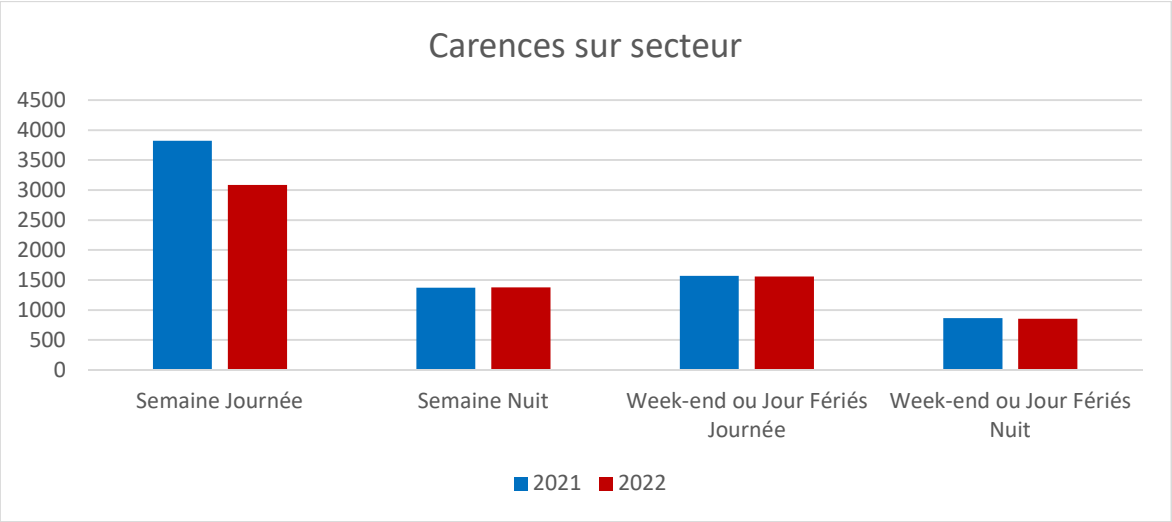

Figure 23 : Répartition des interventions pour carences en semaine/WE ou jours fériés et par secteur opérationnel en 2021 et 2022

4.2 - La lutte contre l'incendie

Les interventions de lutte contre l'incendie ont augmenté de + 13,6 % en 2021 (+ 655 interventions).

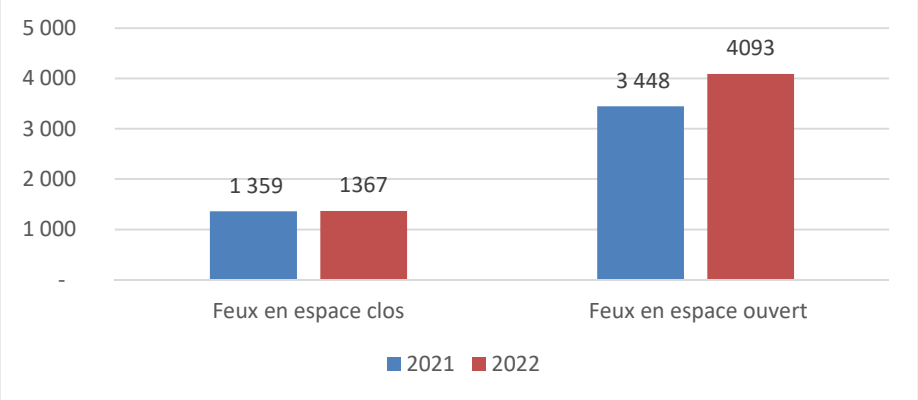

Figure 24 : Répartition de l'activité de lutte contre l'incendie entre espaces clos et espaces ouverts en 2021 et 2022

La répartition par type d'intervention est sensiblement identique à l'année passée.

La répartition des incendies relevés suivant les typologies de risques ne varie toutefois pas de manière significative entre 2021 et 2022, excepté les feux d'espace naturel qui ont augmenté de 19 % au vue des conditions climatiques.

Celle de feux dans l'habitat individuel et collectif reste dans la même fourchette depuis 2013.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

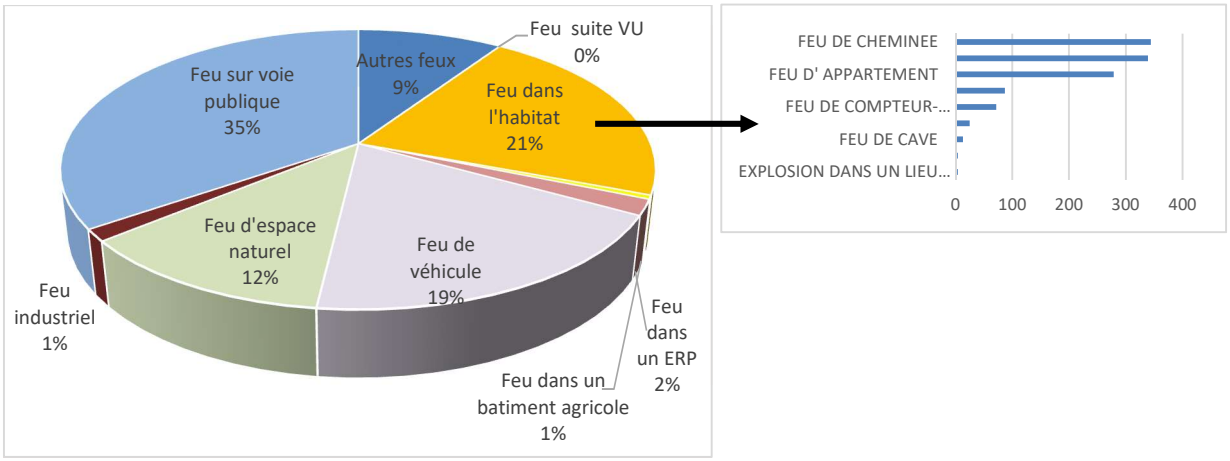

Figure 25 : Répartition de l'activité de lutte contre l'incendie en 2022

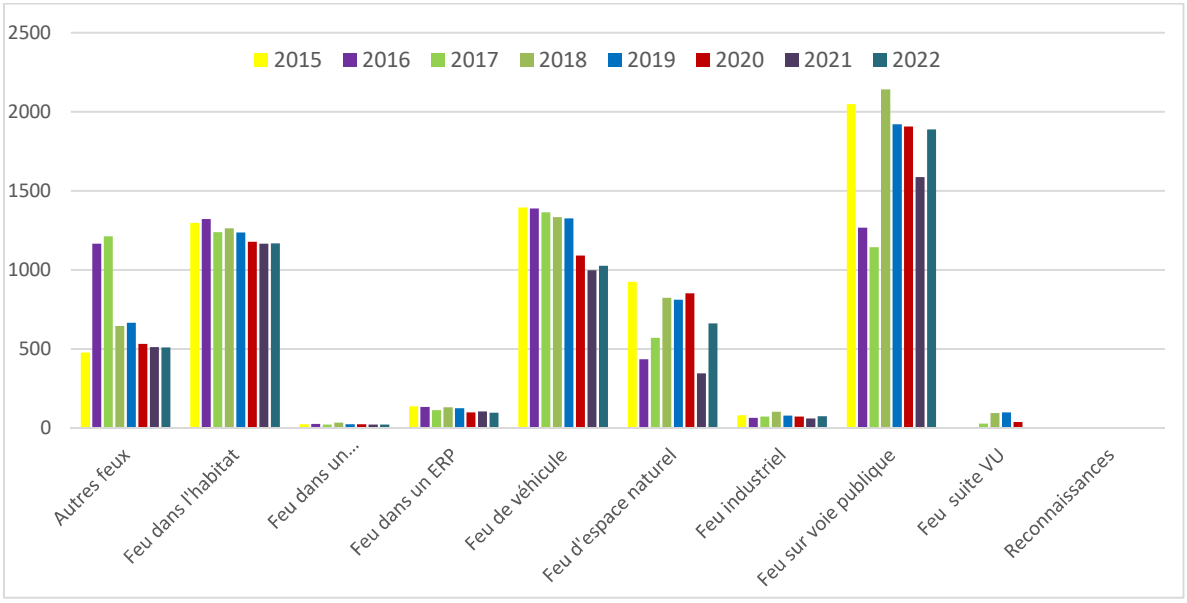

Figure 26 : Evolution de l'activité de lutte contre l'incendie par catégorie de 2015 à 2022

Les feux d'espaces naturels ont presque doublé par rapport à 2021 (348 interventions en 2021 contre 663 en 2022). Les conditions climatiques en sont la principale cause.

Le nombre de victimes relevé lors des opérations de lutte contre l'incendie reste faible et est en diminution par rapport à 2021 avec 473 victimes recensées contre 547 en 2021. Les victimes sont en majorité des urgences relatives nécessitant une évacuation non médicalisée, ou des personnes indemnes. Comme en 2021, cinq victimes décédées sont à déplorer (2 en 2020 et aucune en 2019).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

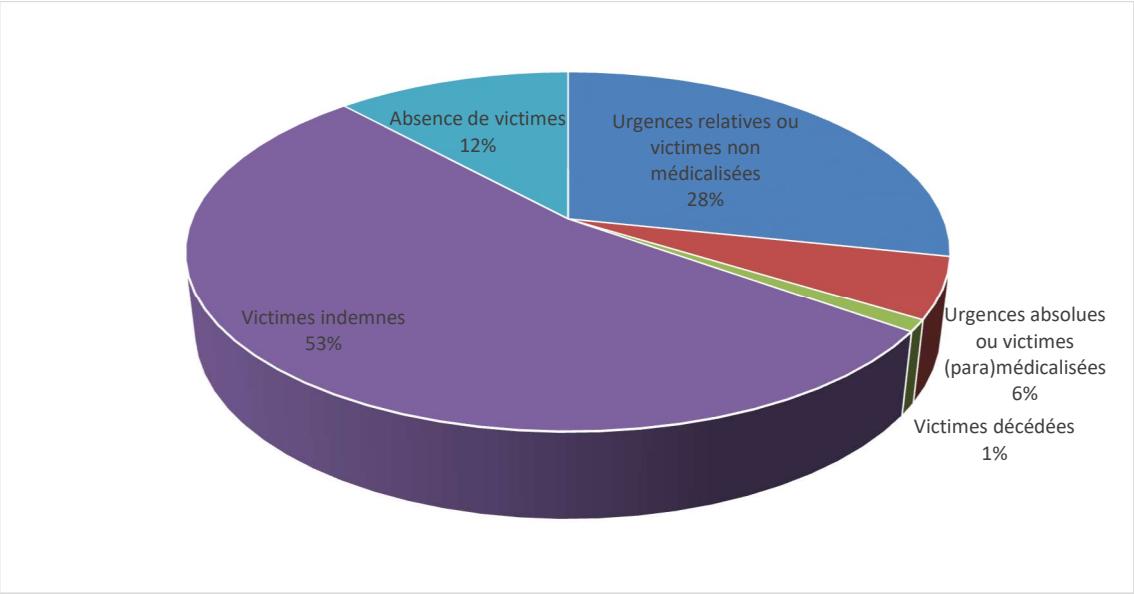

Figure 27 : Répartition des victimes dans les opérations de lutte contre l'incendie en 2022

Entre 2015 et 2022, la lutte contre l'incendie a considérablement diminué - 14,6 % (- 931 interventions).

Sa répartition par catégorie montre une certaine stabilité d'année en année, excepté depuis 2018, où :

- les feux d'espaces naturels ont augmenté du fait des conditions climatiques,
- les feux sur voie publique ont augmenté du fait du contexte économique et social.

La baisse d'activité humaine et industrielle liée à la pandémie de 2020/2021 a, de fait, induit une diminution de tous les types de feux, particulièrement ceux relatifs aux violences urbaines.

L'évolution des feux d'espaces naturels sont quant à eux dépendants des conditions climatiques de l'année.

4.3 - Les opérations diverses

Les opérations diverses connaissent également une baisse d'activité en 2022 avec 3 328 interventions, soit - 18,9 % par rapport à 2021 (+ 778 interventions).

Les missions principales concernent la destruction des nids d'hyménoptères, les fuites d'eau, les fuites de gaz, le sauvetage d'animaux et les intempéries.

La répartition du nombre d'opérations par catégorie de missions est précisée dans les deux graphes ci-après.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

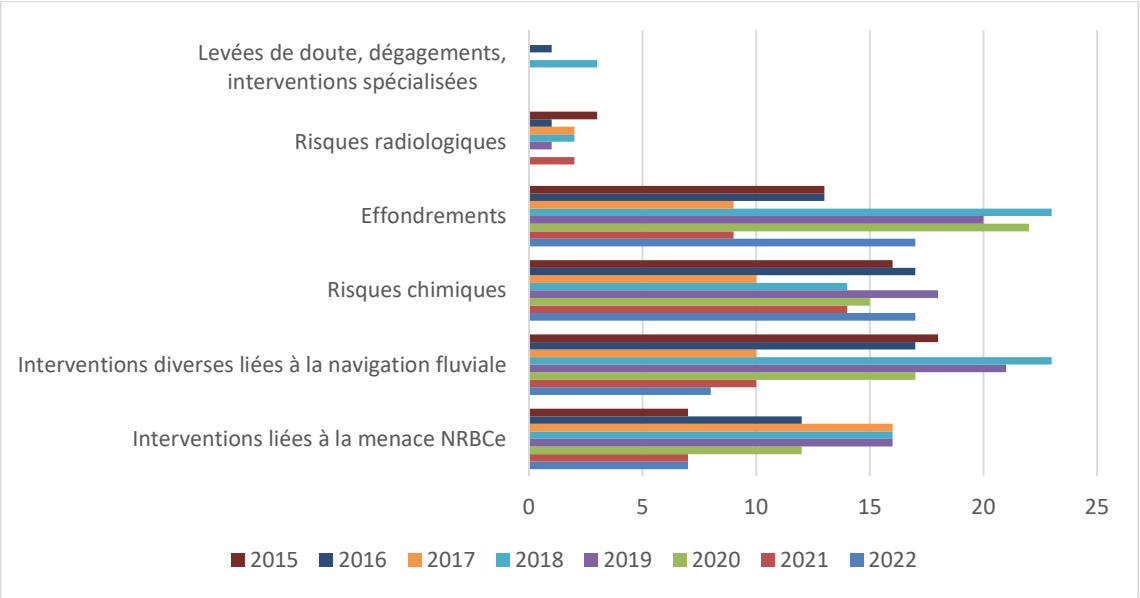

Figure 28 : Répartition des opérations diverses par mission (< 50 interventions/an) de 2015 à 2022

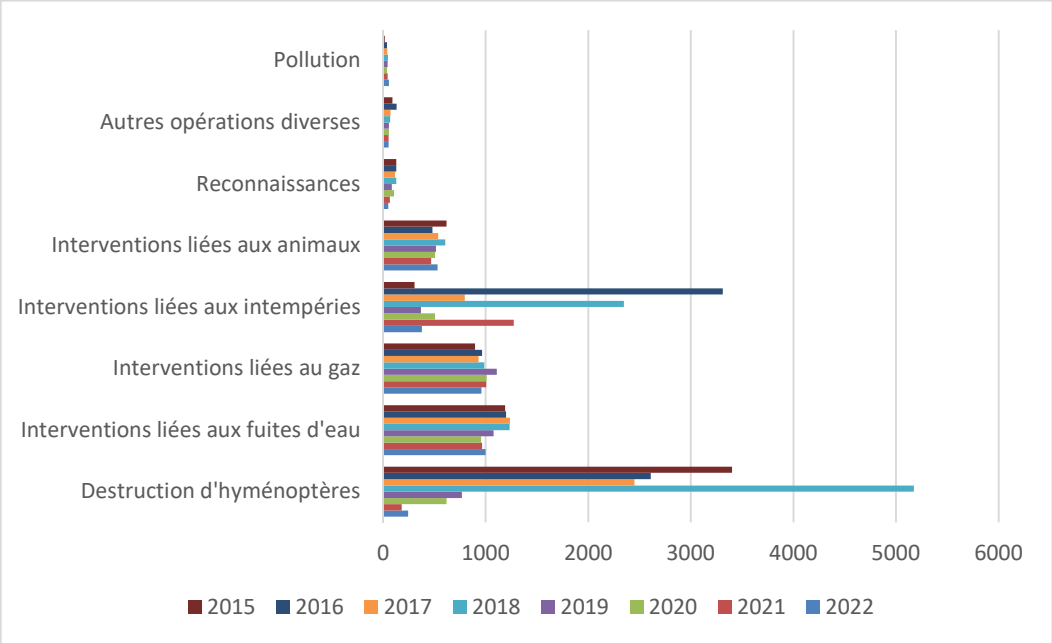

Figure 29 : Répartition des opérations diverses par mission (de 50 à 5500 interventions/an) de 2015 à 2022

De 2015 à 2022, le classement des opérations diverses par mission fait état d'une relative stabilité, excepté pour les destructions de nids d'hyménoptères et les interventions pour intempéries. Ces deux typologies d'interventions sont plus aléatoires et directement dépendantes des conditions climatiques et pour lesquelles des variations importantes sont observées.

Au global, le nombre d'interventions pour opérations diverses s'établit en moyenne à 5 994 interventions/an et a nettement diminué depuis 2019 principalement dû à la baisse conséquente des interventions pour destruction de nids d'hyménoptères et pour intempéries.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

4.4 - L'appui des équipes spécialisées

La contribution des équipes spécialisées en appui des opérations de secours s'établit à 973 interventions. L'augmentation par rapport à 2021 (+ 16 opérations) est nettement plus faible que celle de 2021 par rapport à 2020, principalement indue par la reprise de l'activité humaine, économique et industrielle en 2021.

A l'exception des spécialités risques chimiques, manœuvre de force et surtout le secours animalier, l'ensemble des différentes équipes spécialisées a connu une baisse d'activité en 2022.

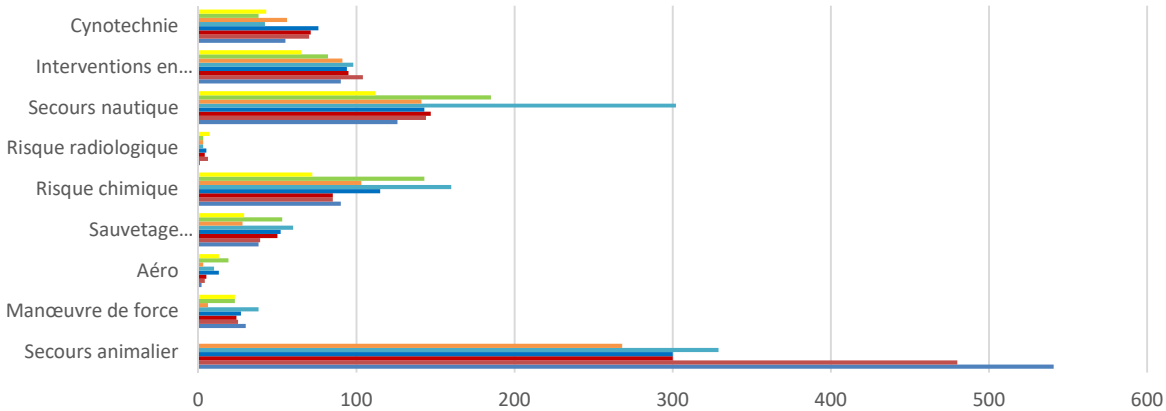

	Secours animalier	Manœuvre de force	Aéro	Sauvetage Déblaiement	Risque chimique	Risque radiologique	Secours nautique	Interventions en milieu périlleux	Cynotechnie
2015		23	13	29	72	7	112	65	43
2016		23	19	53	143	3	185	82	38
2017	268	6	3	28	103	3	141	91	56
2018	329	38	10	60	160	3	302	98	42
2019	300	27	13	52	115	5	143	94	76
2020	300	24	5	50	85	4	147	95	71
2021	480	25	4	39	85	6	144	104	70
2022	541	30	2	38	90	1	126	90	55

Figure 30 : Répartition du concours des équipes spécialisées par compétence de 2015 à 2022

Entre 2015 et 2022, le nombre d'interventions des équipes spécialisées est variable en fonction notamment des conditions climatiques. Elles restent toutefois de l'ordre de 1 % de l'activité globale.

La plus forte part des interventions d'équipes spécialisées concerne le secours animalier, le secours nautique , le secours en milieu périlleux ainsi que le risque chimique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

5 - La réponse opérationnelle délivrée

5.1 - La capacité de réponse

En 2022, la capacité de réponse des centres d'incendie et de secours en 1er appel baise de - 2,4 % par rapport à celle de l'année 2021.

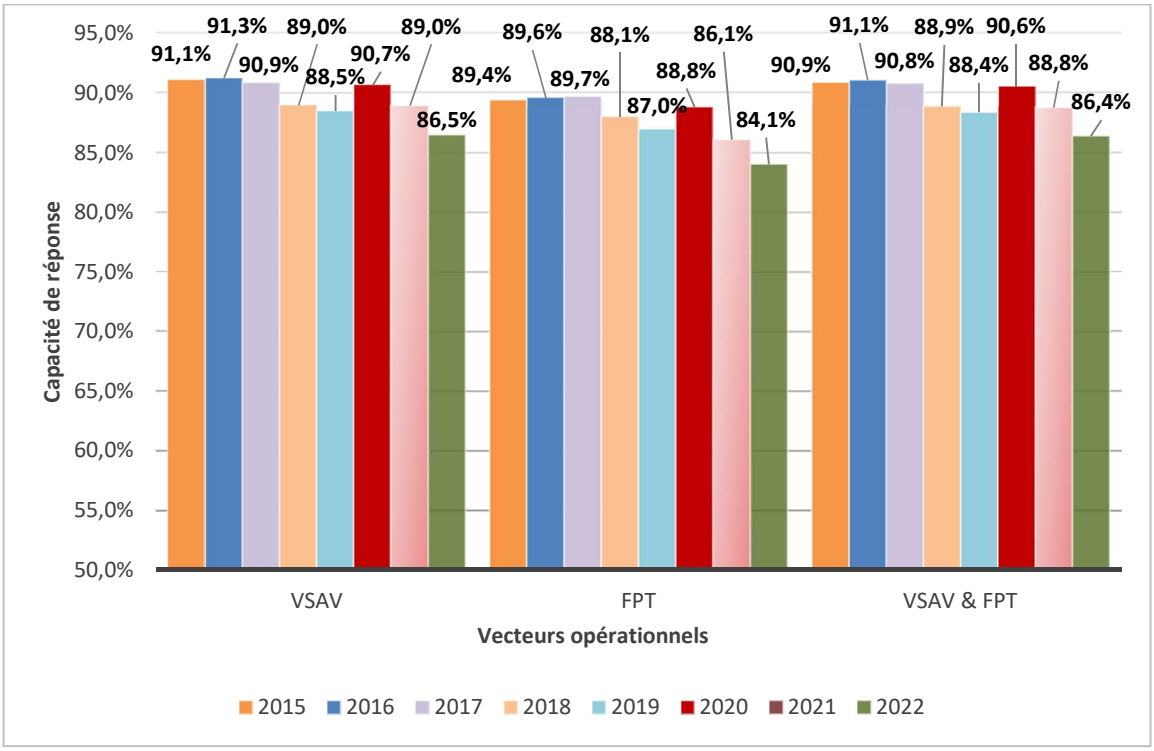

Figure 31 : Variation de la capacité de réponse des CIS en 1er appel par type d'engins de 2015 à 2022

Cette situation s'explique principalement par une baisse des effectifs de garde journaliers constatée et présentée au chapitre 5.3.

Pour les fourgons pompe tonne (FPT) :
La capacité de réponse baisse (- 2,05 %). En 2022, sur les 6 216 interventions nécessitant au moins un FPT, 5 225 ont été réalisées par le CIS de 1er appel. 991 interventions n'ont donc pas pu être assurées par le CIS de 1er appel contre 821 en 2021.

Pour les véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) :
La capacité de réponse baisse de 2,5 %. En 2022, 86 921 interventions avec VSAV ont été réalisées par le CIS de 1er appel sur 100 447 interventions. En 2021, 89 296 interventions avec VSAV ont été réalisées par le CIS de 1er appel sur 100 360 interventions. En 2022, 13 526 interventions n'ont donc pas pu être assurées par le CIS de 1er appel contre 11 064 en 2021.

Après une légère augmentation en 2016, la capacité de réponse est revenue en 2017 à sa valeur de 2015 avant de connaître une baisse de 2017 à 2019.

L'écart observé entre les valeurs extrêmes sur la période 2015-2020 s'est considérablement réduit par rapport à celles de 2015-2019. Il est de - 0,4 % pour les VSAV, - 0,6 % pour les FPT et - 0,3 % pour les FPT et VSAV confondus.

En 2021, la capacité de réponse tend à revenir à celle de 2019.

En 2022, la capacité de réponse atteint un seuil bas jamais atteint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

5.2 - Le délai moyen de réponse en 1er appel

Le délai moyen de réponse VSAV/FPT en 1er appel sur les communes de Seine-et-Marne s'établit en 2022 à 13 minutes 39 secondes contre 13 minutes 37 secondes en 2021, soit une diminution de la réponse en 1er appel de 2 secondes.

La part de la population couverte en moins de 15 minutes par le CIS de 1er appel s'améliore légèrement par rapport à 2021 avec 95,9 % contre 95,7 % en 2021. En 2022, sur la base des interventions réalisées par commune, 6 sont couvertes par un CIS de 1er appel en plus de 20 minutes en moyenne (6 communes en 2021 et 2 communes en 2020).

Délais moyen	2021		2022	
	Nombre d'habitants	Part de la population	Nombre d'habitants	Part de la population
≤ 10 min	728 445	50,7%	724 718	50,2%
≤ 15 min	1 376 210	95,7%	1 385 401	95,9%
≤ 20 min	1 432 622	99,6%	1 441 639	99,8%
> 20 min	978	0,07%	1 665	0,12%
Non évalué	4 129	0,3%	1 646	0,11%
TOTAL	**1 437 729**		**1 444 950**	

Figure 32 : Comparaison du délai moyen de réponse VSAV/FPT en 1er appel en 2021 et 2022

Ce délai moyen, ramené par catégorie de communes, est précisé de la manière suivante :

- **Pour les communes de plus de 15 000 habitants** : les 12 mêmes villes depuis 2019 (Champs-sur-Marne, Chelles, Combs-la-Ville, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy, Fontainebleau, Meaux, Melun, Mitry-Mory, Montereau-Fault-Yonne et Villeparisis) ont un délai moyen de réponse supérieur à 10 minutes. Ces villes sont rejointes depuis 2020 par Brie-Comte-Robert, Bussy-Saint-Georges, Le-Mée-sur-Seine et Savigny-le-Temple. Noisiel et Coulommiers passent légèrement les 10 min en 2021, ainsi que Moissy-Cramayel en 2022.

- **Pour celles comprises entre 5 000 et 15 000 habitants** : 35 ont un délai moyen de réponse supérieur à 10 minutes, contre 33 en 2021.

- **Pour les communes de 1 000 à 5 000 habitants** : 23 ont un délai moyen de réponse supérieur à 15 minutes, contre 21 en 2021.

- **Pour celles de 500 à 1 000 habitants** : le délai de réponse moyen est globalement inférieur à 20 minutes, excepté pour Fleury-en-Bière qui dépassent légèrement les 20 mn en 2022 et Hermé qui passe à 22 mn (Citry et Verdelot légèrement au-dessus des 20 mn en 2021, sont repassées en dessous en 2022).

- **Enfin pour celles de moins de 500 habitants** : Châtenoy, Garentreville, Germigny-sous-Coulombs, Nanteau-sur-Essonne et Obsonville dépassent les 21 minutes. Garentreville atteint même les 26 minutes (en 2021, Boulancourt, Obsonville et Vignely avaient un délai moyen de réponse légèrement au-dessus de 20 minutes et Dhuisy était la seule commune qui dépassait les 22 mn de quelques secondes).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Le graphe ci-après fait état du nombre de communes couvertes avec un délai moyen < à 10, 15 et 20 minutes.

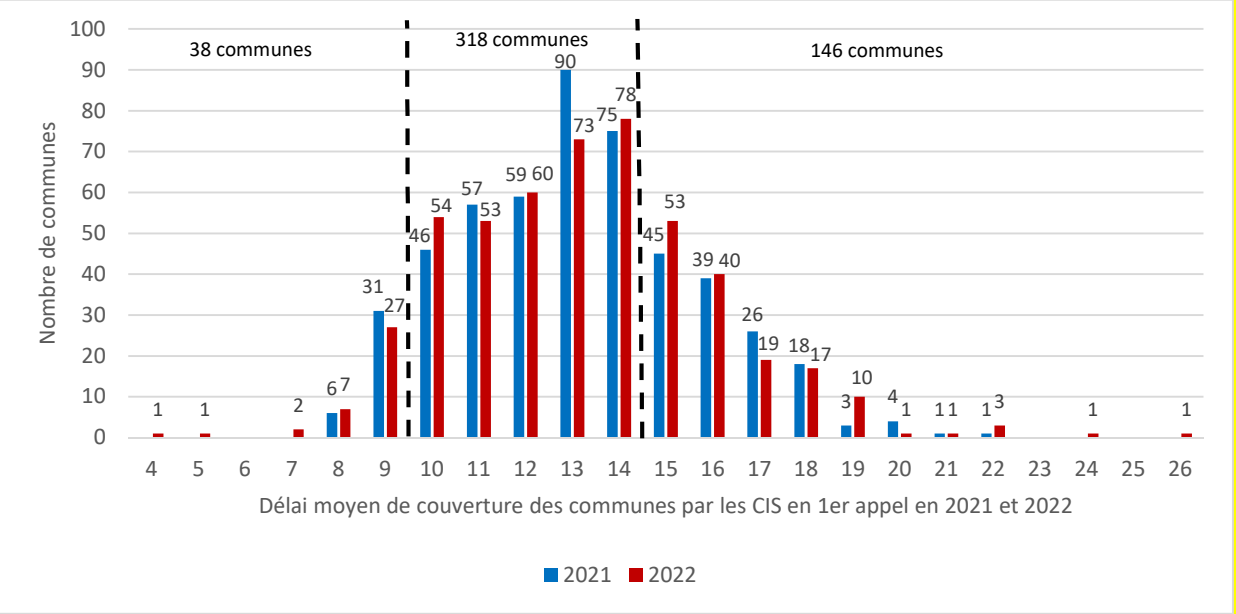

Figure 33 : Délai moyen de couverture des communes par les CIS en 1er appel en 2021 et 2022

En 2022, le nombre de communes dont le délai moyen était notifié < à 10, 15 et 20 minutes était respectivement de 38, 318 et 146 communes (37, 327 et 137 communes en 2021). Six communes présentent un délai de réponse moyen compris 20 et 24 minutes et 1 en 26 minutes.

De 2015 à 2020, le délai moyen de couverture des communes par les CIS en 1er appel a connu une dégradation d'année en année. Il s'est allongé d'1 minute 50 secondes entre le début et la fin de la période d'observation. Depuis 2020, il n'évolue pas.

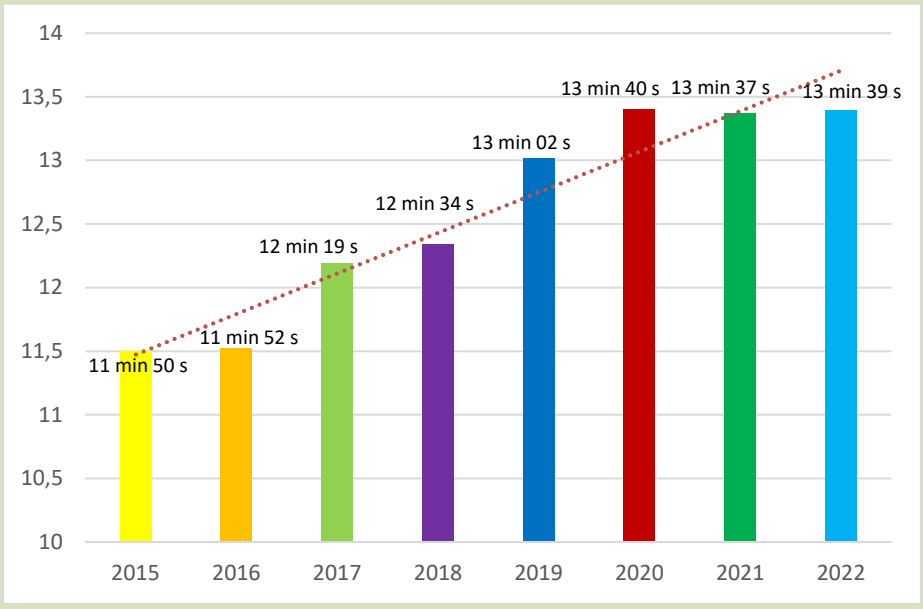

Figure 34 : Evolution du délai moyen de couverture des communes par les CIS en 1er appel de 2015 à 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

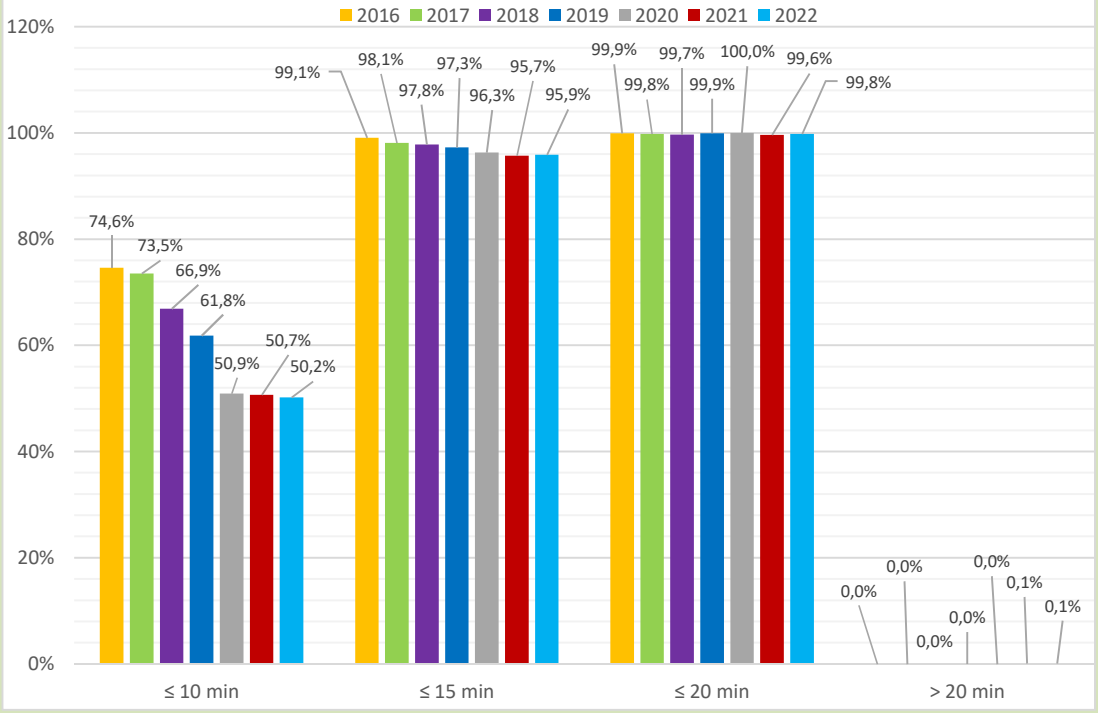

Figure 35 : Pourcentage de la population défendue en fonction du délai moyen de réponse VSAV/FPT en 1er appel de 2016 à 2022

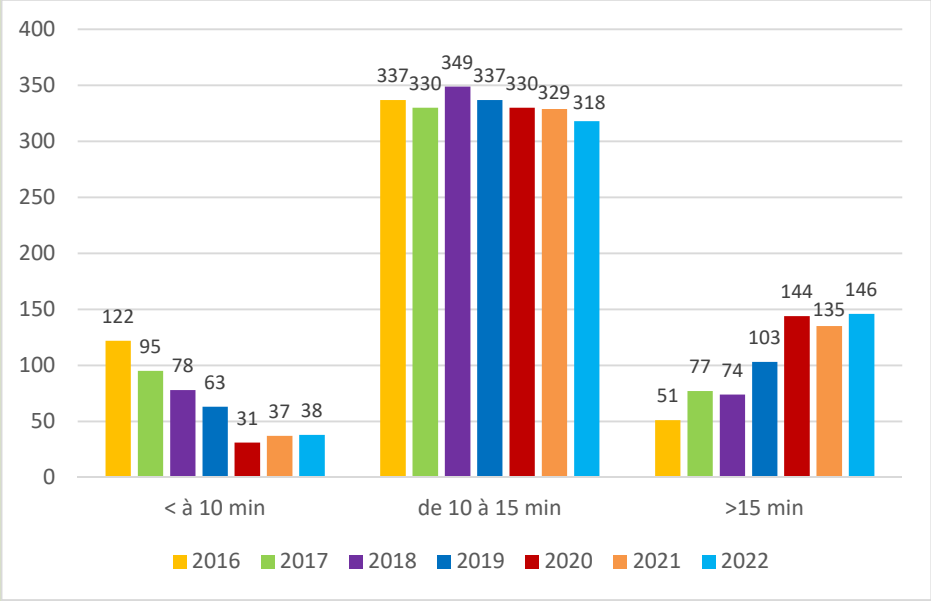

Figure 36 : Nombre de communes défendues en fonction du délai moyen de couverture en 1er appel de 2016 à 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

5.3 - Les ressources consacrées

Les effectifs opérationnels journaliers en périodes diurne et nocturne sont en deçà des effectifs mis en place au 1er février 2015 (effectifs théoriques : 498 SP en période diurne et 445 SP en période nocturne[3]). La note de service SEM 2021-33 du 20 mai 2021 relative aux modalités d'exercice du droit de grève prévoit, en outre, les effectifs nécessaires à la continuité de service en cas de grève : 406 SP en période diurne et 369 SP en période nocturne.

		SPP	SPV	Total
2015	Diurne	258,5	222,1	480,6
	Nocturne	156,9	293,4	450,3
2016	Diurne	254,7	214,9	469,6
	Nocturne	151,2	286,9	438,1
2017	Diurne	251,4	212,9	463,2
	Nocturne	152,5	283,5	436
2018	Diurne	248,9	212,6	461,4
	Nocturne	154,4	279,2	433,6
2019	Diurne	241,3	207,5	448,8
	Nocturne	153,5	268,3	421,8
2020	Diurne	246,4	220,4	466,8
	Nocturne	157,4	277,8	435,3
2021	Diurne	242,9	213,7	456,6
	Nocturne	155,3	271,5	426,8
2022	Diurne	232,3	198,4	430,7
	Nocturne	146,2	262,7	408,9

Figure 37 : Répartition et évolution des effectifs opérationnels journaliers de 2015 à 2022

Les effectifs sont en baisse par rapport à 2021 :

- ✓ en période diurne : - 25,9 SP (430,7 SP en 2022 contre 456,6 SP en 2021),
- ✓ en période nocturne : - 17,5 SP (408,9 SP en 2022 contre 426,8 SP en 2021).

L'évolution des effectifs de garde concerne :

- ✓ les SPV : - 15,3 SPV en période diurne et - 8,8 SPV en période nocturne,
- ✓ les SPP : - 10,6 SPP diurne et - 9 SPP en période nocturne.

L'effectif additionnel (astreinte de renfort départemental), qui complète l'effectif opérationnel journalier, comprend en moyenne 20 sapeurs-pompiers professionnels positionnés en astreinte nocturne, contre 22 en 2021.

[3] Note de service permanente Grpt OPS n° 157.2014 du 28 novembre 2014 relative aux effectifs opérationnels journaliers des centres d'incendie et de secours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Entre 2015 et 2019, les effectifs opérationnels journaliers sur les périodes diurne et nocturne ont connus une baisse annuelle progressive : - 31,8 sapeurs-pompiers en période diurne et - 28,5 sapeurs-pompiers en période nocturne.

La tendance par rapport aux effectifs théoriques de 2015 a eu tendance à s'atténuer en 2020, puis à repartir en 2021 et s'aggraver en 2022 :

- - 67,3 sapeurs-pompiers en période diurne contre - 41,4 en 2021,
- - 36,1 sapeurs-pompiers en période nocturne contre - 18,2 en 2021.

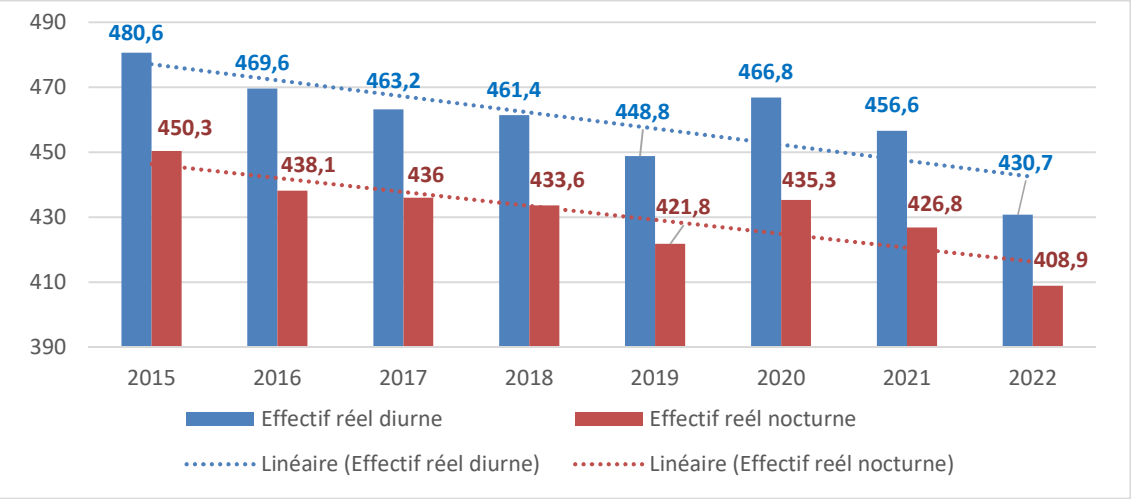

Figure 38 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers de 2015 à 2022

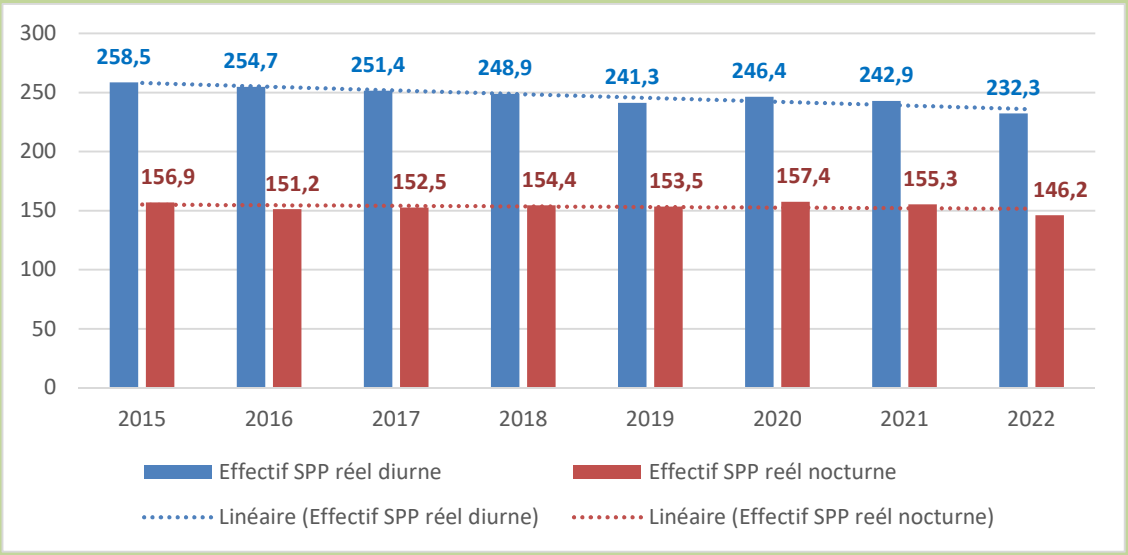

Figure 39 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers SPP de 2015 à 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

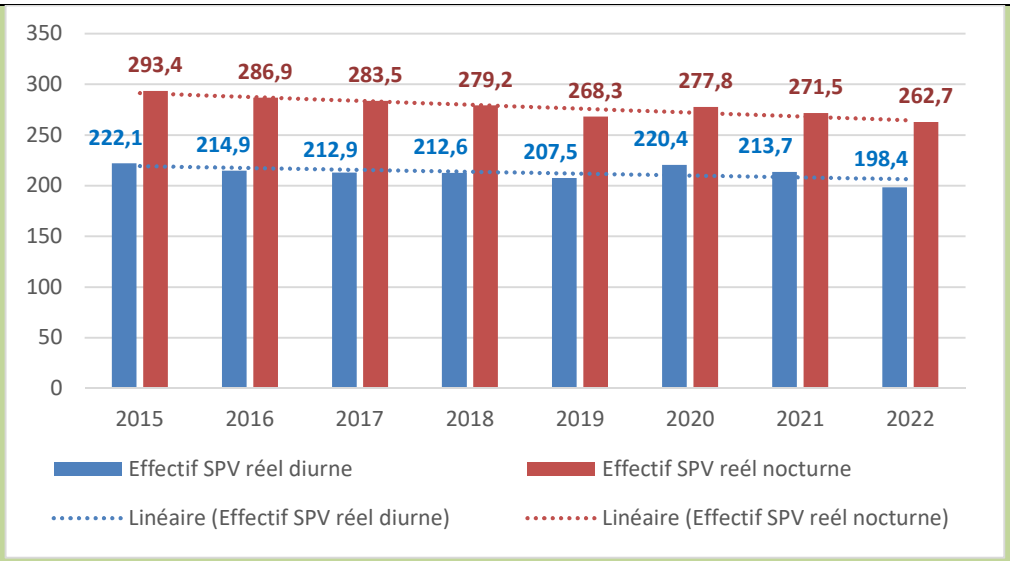

Figure 40 : Evolution des effectifs opérationnels journaliers SPV de 2015 à 2022

6 - La sollicitation des ressources

La sollicitation des ressources humaines s'établit en 2022 à 548 130 Hommes.heures (H.h). Elle est en baisse par rapport à 2021 (- 4 187 H.h).

Cette baisse est liée notamment à la baisse de sollicitation pour les opérations diverses - 18,9 % avec - 3 033 H.h dans ce domaine.

La répartition par nature d'interventions est illustrée par la figure ci-après :

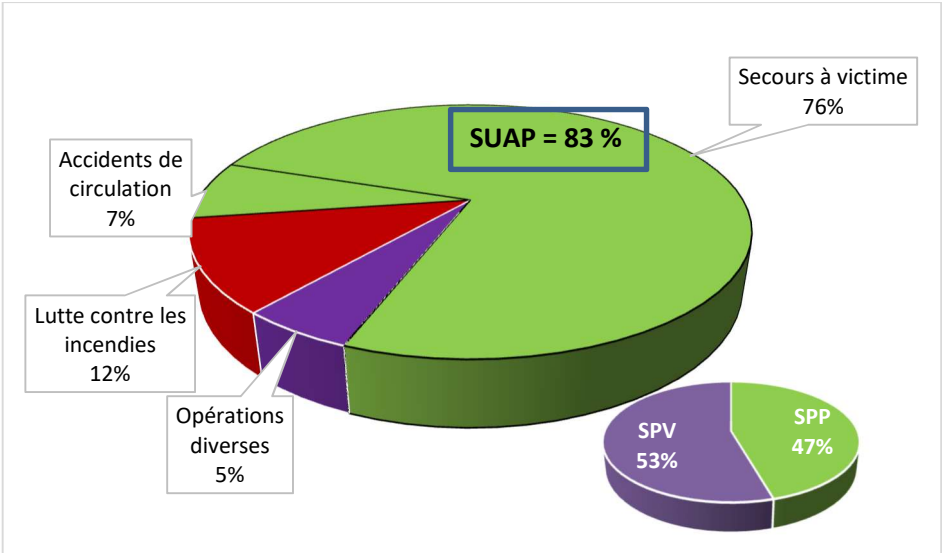

Figure 41 : Répartition de la sollicitation en Hommes. heures par nature d'intervention et par population en 2022

En 2022, elle repose à 53 % sur les sapeurs-pompiers volontaires (SPV) et à 47 % sur les sapeurs-pompiers professionnels (SPP).

La sollicitation moyenne rapportée à une intervention s'établit à 4,6 H.h en 2022 (contre 4,7 H.h en 2021).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
077-287708317-20230310-PV127-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/03/2023

Entre 2015 et 2019, après 4 années de stabilité, la répartition par population des sapeurs-pompiers a légèrement évolué passant de 55 % de SPV et 45 % de SPP à 56 % de SPV et 44 % de SPP.

L'année 2020 garde la même répartition que celle de 2019.

Depuis 2021, la part des SPV diminue légèrement avec 53 % en 2022 contre 54 % en 2021 au profit de celle des SPP (47 % en 2022 contre 46 % en 2021).

Concernant la sollicitation moyenne rapportée à une intervention, elle reste sur l'ordre des valeurs établies depuis 2013 (4,6 H.h).

Après avoir connu une tendance haussière nettement marquée en 2018 et 2019, l'évolution de la sollicitation des ressources humaines a chuté en 2020 du fait de la baisse d'activité. La levée des restrictions et la reprise de fait des activités humaines et économiques, la fait remonter en 2021.

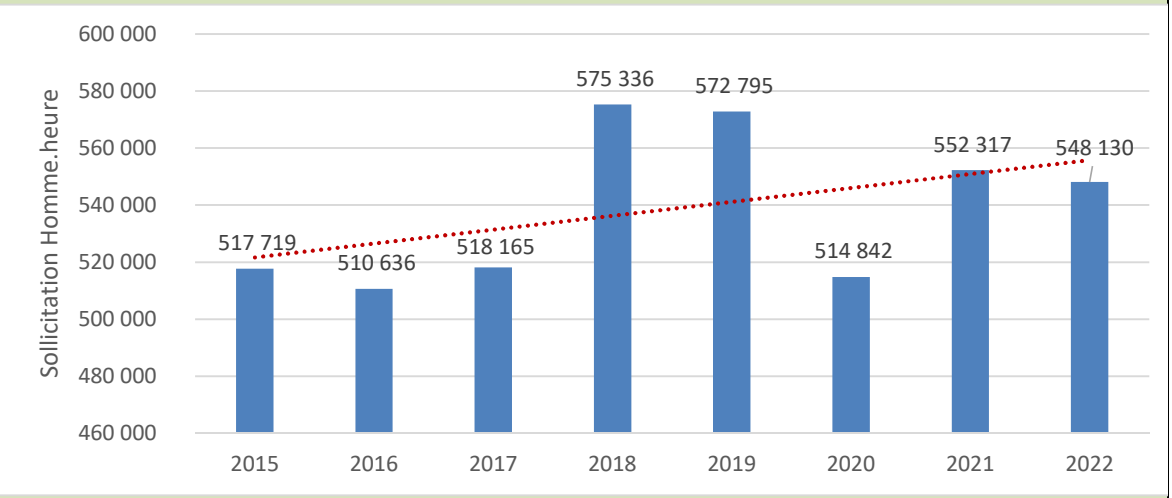

Figure 42 : Evolution de la sollicitation des ressources humaines en (H.h) hors intempéries majeures de 2015 à 2022